



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 20/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 mars 2025 à 17 heures 00

Question n°3

Budget Primitif 2025

Le Conseil d'Administration, convoqué le 6 mars 2025, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice: 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents:

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Nadia GARNIER / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Claudine MAUGAIN / Madame Anne VIGNOT, donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 mars 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20250319-D001920I0-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

BP 2025 - Tous budgets

Fonctionnement : 27 864 676,66 € en dépenses. A noter un surplus en recettes provenant des 1,25 M€ issus de la cession de la Résidence Autonomie Huot laissés en fonctionnement à ce stade. Les excédents reportés des budgets au format EPRD ne sont en outre plus inscrits au budget.

Investissement : 2 147 251,04 € en dépenses (dont 407 337,04 € de reports 2024). En raison du fonctionnement particulier des budgets EPRD pour lesquels certaines recettes d'investissement ne sont pas budgétées, le montant total des recettes d'investissement n'est pas pertinent.

Total : 30 011 927,70 € en dépenses

Résumé: Il est proposé aux administrateurs de voter le budget primitif 2025 de l'ensemble des budgets du CCAS, et pour le Budget principal, d'autoriser des virements entre chapitres budgétaires à hauteur de 7,5 % du budget de chacune des sections.

Déférence ou Projet essiel 2000 2000	
Référence au Projet social 2022-2026 : Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS	Axe 5: Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS
Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS	pour pérenniser son action de service public
au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »	Axe 6: Faire savoir et valoriser l'action du CCAS
Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification)	☐ Sans objet
Axe 4: Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville	

Le budget primitif (BP) 2025 est détaillé dans le rapport ci-annexé. Conformément au Règlement Budgétaire et Financier (RBF), adopté lors de la séance du 14 février 2024, il est également proposé que les services puissent procéder à des virements de crédits entre chapitres du Budget principal (hors dépenses de personnel), à hauteur de 7,5 % du total des crédits ouverts pour chacune des sections, investissement et fonctionnement. L'assemblée sera systématiquement informée de ces mouvements lors de la séance suivante la plus proche. L'autorisation donnée pour ces virements entre chapitres est donnée pour tout l'exercice 2025.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport du budget primitif 2025 ci-annexé,
- ✓ Votent favorablement le budget primitif 2025 du budget principal,
- Autorisent les services, si nécessaire, à effectuer des virements de crédits entre chapitres budgétaires du Budget principal (hors dépenses de personnel), dans une limite de 7,5 % des crédits ouverts pour chacune des sections investissement et fonctionnement,
 - √ Votent favorablement le budget primitif 2025 des budgets annexes, soit :
 - le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS),
 - les Résidences autonomie,
 - l'Accueil de Jour l'Escapade,
 - le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),
 - l'Aide à Domicile (AAD),
 - la Restauration à Domicile (RAD),
 - les Lits Halte Soins Santé (LHSS).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme, Le Directeur Général du CCAS.

Alban SOUCARROS



BUDGET PRIMITIF 2025

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



19 mars 2025

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
I.Prospective Financière	
II.Equilibre général de la section de fonctionnement, tous budgets	. 12
III.Budget Principal	15
IV. Résidences autonomie	. 30
V. Aide à domicile	. 35
VI. Restauration à domicile	. 38
VII. SSIAD	. 40
VIII. Escapade	. 42
IX.CHRS	. 46
X. LHSS	. 48
XI Plan Pluri annuel d'Investissement	50

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présenté lors de la séance du 19 février 2025 a été l'occasion de débattre des principaux enjeux à venir pour le CCAS de Besançon. Lors de cette séance a été souligné le soutien important de la Ville de Besançon apporté au CCAS, grâce à une hausse de la subvention de + 1,5 % et de la compensation intégrale des mesures de revalorisation salariale décidées en 2024 par la Ville, le Grand Besançon, et le CCAS. Ces mesures représentent un coût global de 358 k€ annuel pour le CCAS en 2025 (en année pleine), contre 179 k€ en 2024 puisque la mise en œuvre n'est intervenue qu'au 1 er juillet 2024.

Le rapport a également souligné que les orientations budgétaires ont été construites sur la base d'une recherche de maîtrise des dépenses et d'un travail global d'optimisation des recettes.

La prospective financière réactualisée à l'occasion du BP 2025 met en évidence une dégradation de la situation à partir de 2027 ; le résultat des exercices 2025 et 2026 étant relativement stable notamment grâce à la perception attendue de plusieurs centaines de milliers d'euros de remboursement de cotisation sociale pour l'Aide à domicile.

En outre, l'analyse des besoins sociaux permet au CCAS d'établir un diagnostic social du territoire, marquée cette année d'un focus « vieillissement », et d'adapter son action de proximité en conséquence. Pour cela, il s'est doté d'une méthodologie et d'outils, au service de son projet social 2022-2026, qui lui permettent d'accroître son efficacité.

Le budget 2025, tel qu'il est présenté dans ce rapport, rend compte de ces évolutions. Malgré l'impact des revalorisations salariales, le budget de fonctionnement est en baisse de 0,94 % tous budgets, traduisant un pilotage exigeant des coûts et une recherche active de nouveaux financements. Toutefois, il avait été prévu dans le budget 2025 une enveloppe de 500 k€ au titre des mesures de revalorisation salariale locales, alors que le coût global annuel de celles-ci est finalement de 358 k€. Enfin, l'annonce de la hausse du taux de cotisation CNRACL à compter de 2025 et qui s'étalera jusqu'en 2028, a été faite trop tardivement pour pouvoir être intégrée dans le Budget Primitif. Ses effets seront ainsi à prendre en compte en Décision Modificative.

Le budget 2025 s'élève en dépenses à 30 011 928 €, dont 27 864 677 € en fonctionnement et 2 147 251 € en investissement. Il est en baisse de 2,75 %, notamment en raison de l'achèvement des travaux de rénovation du siège en 2024.

La Direction des Solidarités poursuivra en 2025 notamment les chantiers inscrits dans les axes suivants :

- Agir en direction des jeunes, au travers des « coups de pouce » santé et mobilité,
- Développer la proximité sociale du CCAS dans l'ensemble des guartiers,
- Renforcer les dispositifs de secours aux personnes en précarité,
- Faciliter l'accès au logement pérenne.
- Développer les services au bénéfice des sans-abris.

En ce qui concerne la Direction de l'Autonomie, l'exercice 2025 sera marqué principalement par les éléments suivants :

- Poursuite des études en vue de la construction d'une nouvelle résidence autonomie dans le quartier Grette Butte et modernisation du parc existant pour en optimiser le taux d'occupation,

- Renforcer l'information et le conseil aux bisontins âgés et à leurs familles ou aidants : l'espace physique de la Maison des Séniors et leurs aidants,
- Optimiser et consolider les services d'aides à domicile,
- L'accessibilité, un défi permanent qui suppose une ambition de coopération entre opérateurs, gestionnaires, usagers, associations et pouvoirs publics,

La prospective financière permet d'anticiper les évolutions budgétaires à venir (I). Pour le BP 2025, l'équilibre général de la section de fonctionnement tous budgets est présenté (II), le budget principal (III), puis les budgets annexes à partir de la partie IV. Le Programme Pluri Annuel d'Investissement (PPI) sera présenté en partie XI.

I. PROSPECTIVE FINANCIERE

Le CCAS réalise et actualise chaque année une prospective budgétaire. L'objectif de cet outil est de fournir aux Administrateurs et aux services une aide à la décision ainsi qu'une vision pluriannuelle de la situation financière du CCAS.

Depuis plusieurs années, la maîtrise des dépenses, conjuguée à un travail actif de recherche de nouveaux financements, avait permis de stabiliser puis d'augmenter le résultat de fonctionnement du budget principal. Toutefois, la situation se dégrade depuis 2022 en raison des impacts cumulés de la crise covid et de la guerre en Ukraine. La crise inflationniste en résultant a conduit à la revalorisation nécessaire de la rémunération des agents du CCAS impactant le budget de l'établissement, nonobstant une subvention exceptionnelle de la Ville, et la poursuite de l'augmentation de la subvention de la ville de +1, 5 % chaque année.

A cela, s'est ajouté une baisse d'activité dans les résidences autonomies qui a duré jusqu'à la fin 2023 / début 2024 et une dégradation des résultats d'autres budgets annexes.

I.1 La prospective présentée lors du BP 2024 : un rétablissement de la situation financière mais qui comportait de nombreuses incertitudes.

La prospective 2024-2027 était basée sur les principaux éléments suivants :

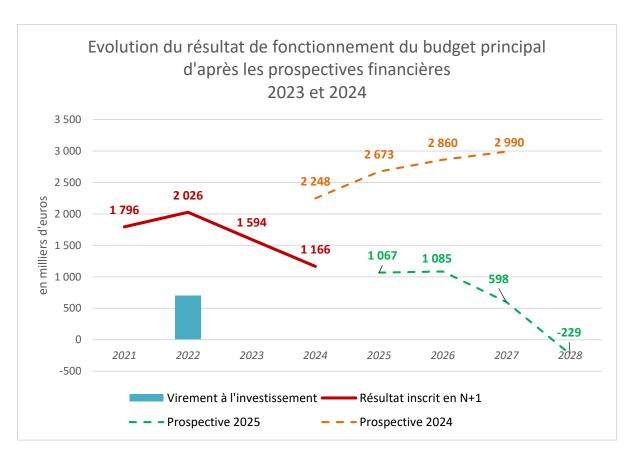
- Étude rétrospective des quatre derniers exercices permettant d'apprécier le rythme d'évolution passé des dépenses et des recettes,
- Une subvention versée par la Ville de Besançon augmentée de 1,5 % par an sur toute la période en conservant le périmètre constant, mais également une prise en compte, d'une part, du coût des mesures de revalorisation qui allaient être décidées en 2024, d'autre part d'une partie du coût des mesures de revalorisation salariales passées pour un montant de 400 k€ (notamment les revalorisations du point d'indice),
- ✓ Taux d'inflation de 3 % en 2024, puis 2 % ensuite, hors dépenses spécifiques (alimentation, énergie, notamment), pour lesquelles des taux adaptés avaient été retenus.
- ✓ Un glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 1,5 % sur la plupart des budgets, auquel était ajouté le coût des mesures de revalorisation salariale locale.
- Versement annuel de subventions aux associations à hauteur de 450 000 €, et environ 265 000 € d'aides et secours d'urgence.

La tendance se rétablissait nettement après une prospective 2023 nettement plus défavorable. Néanmoins, la prospective 2024 comportait de grandes incertitudes, notamment sur le calendrier de remboursement des exonérations de cotisation sociale de l'Aide à domicile suite à l'intervention d'un cabinet, sur l'évolution de l'activité des services, et sur l'évolution réelle du prix de l'énergie.

Le déficit cumulé des budgets annexes était à surveiller car globalement supérieur à 1,3 M€ sur toute la période.

I.2 La nouvelle prospective 2025-2028 : une relative stabilité en 2025 et 2026 qui s'explique par des recettes exceptionnelles, mais une dégradation importante attendue à partir de 2027

Comme en témoigne le graphique ci-dessous, l'évolution comparée des résultats de fonctionnement tels qu'ils ressortent des prospectives 2024 et 2025 fait apparaître un résultat de fonctionnement en baisse au cours des prochaines années.



NB : les résultats présentés dans le graphique ci-dessus ne tiennent pas compte du produit de la cession de la résidence Huot pour 1,25 M€, dont l'affectation reste à arbitrer

Il apparaît que le résultat annuel serait relativement stable en 2025 et 2026, mais ensuite diminuerait fortement en 2027 (- 487 k€) et 2028 (- 827 k€).

Cette tendance est essentiellement la conséquence de ces éléments :

- La prise en charge du coût des mesures de revalorisation salariale décidée localement, et appliquées depuis le 1er juillet, par le CCAS, la Ville et GBM. Le coût annuel est de 358 k€, soit un impact de 179 k€ en 2024 et en 2025 et compensé intégralement par la Ville. La subvention est également augmentée de + 1,5 % sur la base du périmètre constant en 2025 et jusqu'à la fin du mandat municipal.
- ✓ Le coût de l'énergie est en diminution en 2025. Le prix de la molécule de gaz a notamment diminué de plus de 53 % (hors frais d'acheminement, abonnement et taxes diverses).
- La précédente prospective faisait l'hypothèse d'un dégrèvement total des taxes foncières pour les 4 Résidences autonomie du CCAS, représentant un gain annuel de 137 k€ environ. Néanmoins, compte tenu de la forte incertitude lié à ce dégrèvement pour les 2 Résidences appartenant à Loge.gbm, le bailleur a décidé de refacturer fin 2024 les taxes qu'il a remboursées au CCAS au titre de 2023 et 2024 (pour un montant d'environ 100 k€). Le surcoût en 2025 par rapport à la précédente prospective est donc de 150 k€, puis 50 k€ annuels audelà.
- La perception du remboursement de cotisations CNRACL et URSSAF pour l'aide à domicile, estimés à 325 k€ en 2025 (pour la période 2020 à 2022), et 403 k€ en 2026 (pour la période 2023-2024). Néanmoins, la temporalité de la perception de ces remboursements est incertaine car les dossiers sont toujours en cours d'instruction par les organismes concernés. A noter que des échanges sont en cours avec la CNRACL actuellement.

- L'impact significatif de la hausse de cotisation CNRACL décidée par le gouvernement début 2025, par un décret, qui prévoit un relèvement de 4 % du taux en 2025 (dont 1 % était déjà acté courant 2024), puis 3 % par an jusqu'en 2028. Pour les budgets et services financés par le CCAS, cela représente une somme de 280 k€ environ pour l'exercice 2025, puis 208 k€ annuels supplémentaires, chaque année, en 2026, 2027 et 2028. Il s'agit donc d'un effort très important demandé aux collectivités dans le rétablissement des comptes de la CNRACL.
- La mise en œuvre de mesures de réorganisation de l'Aide à domicile, suite à l'intervention d'un cabinet spécialisé, en vue d'en réduire le déficit. L'objectif à terme est de ramener ce déficit à 600 k€ « en valeur 2024 », c'est-à-dire hors les nouvelles hausses de cotisation CNRACL dont l'impact est estimé à 70 k€ en 2025, puis 56 k€ supplémentaires par an au-delà. Ainsi, le déficit projeté pour les exercices 2027 et 2028 a été minoré de 200 k€ pour tenir compte de cet objectif (sans celui-ci, le déficit 2027 projeté serait de 938 k€ et le déficit 2028 de 1,01 M€).

La prospective comporte toutefois des incertitudes, notamment en ce qui concerne le calendrier de versement des remboursements de la part des impôts et des organismes collecteurs (URSSAF, CNRACL), et d'éventuelles nouvelles hausses du point d'indice ou autres revalorisations décidées au niveau national.

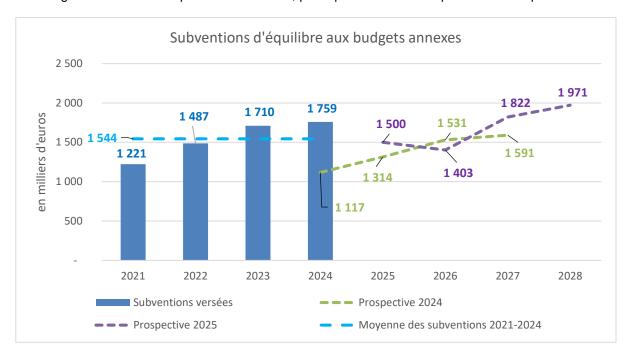
Les principales hypothèses intégrées dans cette nouvelle prospective sont les suivantes :

- Contrairement aux années précédentes (jusqu'à 2021), il n'est plus prévu pour l'instant de virer une quote-part du résultat de fonctionnement vers l'investissement. En effet, le CCAS a réalisé un effort important d'autofinancement de ses investissements depuis plusieurs années.
- Subvention municipale augmentée de + 1,5 % par an sur toute la période à partir de 2025 et jusqu'à la fin du mandat, plus prise en compte de l'effet année pleine des mesures de revalorisation salariale locale pour un montant de 179 k€ intégralement compensé par la Ville.
- ✓ Des remboursements de taxes foncières pour les Résidences autonomie dont le CCAS est propriétaire (alors que la précédente prospective intégrait également des remboursements pour les Hortensias et le Marulaz, comme indiqué précédemment).
- ✓ Taux d'inflation de 2 % sur toute la période, sauf dépenses énergétiques, comme indiqué précédemment.
- ✓ Glissement Vieillesse Technicité de 1,5 % sur la plupart des budgets, sauf pour l'exercice 2025 pour lequel ont été intégrées toutes les revalorisations salariales 2024 en année pleine. Hausse de 4 % du taux de cotisation CNRACL en 2025 et 3 % par an au-delà jusqu'en 2028.
- ✓ Aucune revalorisation du point d'indice n'a été retenue dans les projections.
- Il est fait l'hypothèse d'une stabilité des subventions versées par l'Etat via la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP). Néanmoins, compte tenu du contexte national de réduction du déficit et de la réduction annoncée fin 2024 du financement de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL, 107 k€), il existe un risque important que ces financements soient revus à la baisse.
- Les tarifs de certaines prestations, notamment le portage de repas à domicile et la vente de repas au sein des Résidences autonomie, est augmenté de + 2 % en 2025 et année suivantes, sauf Résidences autonomie et Escapade, pour lesquelles le taux directeur du Département de 3 % environ a été appliqué en 2025. Cette évolution reste toutefois conditionnée aux futurs choix politiques arbitrés notamment en fonction du taux d'inflation qui sera constaté.

- ✓ En ce qui concerne les Résidences autonomie, il est observé que le nombre de résidents a légèrement augmenté fin 2024 suite à la mise en location des appartements qui étaient en cours de rénovation au sein de la RA les Lilas. Aussi, le taux d'occupation constaté fin 2024, d'environ 86 %, a été reconduit sur les années suivantes, car il est difficile de préjuger de son évolution.
- ✓ Environ 250 000 € d'aides et secours d'urgence versés chaque année,
- ✓ Subventions versées aux associations à hauteur de 450 000 € chaque année.

Les budgets annexes

Le graphique ci-après indique le montant de la subvention d'équilibre à accorder du budget principal aux budgets annexes sur la période 2025-2028, pour que ceux-ci soient parfaitement équilibrés.



La prospective actualisée permet de mettre en évidence que :

- Le niveau de subvention à verser aux budgets annexes est moins élevé en début de période par rapport à la précédente prospective, mais celui-ci devient plus élevé à partir de 2027, notamment en raison de l'impact de la hausse du taux de cotisation de la CNRACL.
- Le déficit moyen des Résidences autonomie serait de 775 k€ annuels, hors déficit de la cuisine, à partir de 2025 (ce chiffre étant de 544 k€ en 2024, mais il est minoré artificiellement du fait du remboursement de taxes foncières par Loge.gbm, puis refacturées en 2025, comme évoqué précédemment).
- Le déficit moyen de l'Aide à domicile serait de 596 k€, contre 924 k€ en 2024. L'amélioration est essentiellement la conséquence des éléments suivants :
 - Le travail mené actuellement dans le cadre d'une prestation réalisée par un cabinet spécialisé dans l'optimisation du versement des cotisations sociales. Comme évoqué précédemment, il est fait l'hypothèse d'un remboursement d'un montant de 325 k€ en 2025 et 403 k€, nets de la rémunération du cabinet. A compter de l'exercice 2025 également, les exonérations de cotisation sont correctement mises en œuvre directement lors de l'édition des paies, ce qui représente une économie annuelle d'environ 250 k€.

- C'hypothèse d'une mise en œuvre d'une partie des préconisations faites par le cabinet d'audit pour la réorganisation du service, en vue notamment d'en diminuer le déficit. Il est intégré une réduction du déficit de 100 k€ en 2026 par rapport au déficit projeté sans ces mesures, et 200 k€ à partir de 2027.
- Néanmoins, la hausse des cotisations CNRACL atténue sensiblement l'impact des éléments indiqués précédemment. Il est à noter également que le CPOM ne prévoit pas de hausse du tarif usager jusqu'en 2028, alors que la masse salariale augmentera du fait du GVT et des cotisations CNRACL.
- Le déficit de la restauration à domicile serait de 181 k€ en moyenne, contre 164 k€ en 2024. La hausse du taux de cotisation CNRACL impacte également défavorablement ce budget à hauteur de 7 k€ annuels supplémentaires en moyenne à compter de 2025.
- Le SSIAD, le CHRS et les LHSS sont les seuls budgets à l'équilibre.

L'évolution prévisionnelle du montant de subvention à verser à chacun des budgets annexes est indiquée ci-après :

Duningtion 2024						Projection	Projection	Projection	Projection	Projection
Projection 2024	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024	2025	2026	2027	2028
Résidences autonomie	311	541	529	806	784	326	610	655	702	
Restauration à domicile	18	27	42	64	132	115	124	125	107	
Escapade	48	19	58	115	107	121	119	121	123	
Aide à Domicile	345	438	592	502	687	555	461	630	659	
Total	722	1 025	1 221	1 487	1 710	1 117	1 314	1 531	1 591	
_ , .,							Projection	Projection	Projection	Projection
Projection 2025	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2025	2026	2027	2028
Résidences autonomie	311	541	529	806	784	544	737	739	780	845
Restauration à domicile	18	27	42	64	132	164	181	187	174	183
Escapade	48	19	58	115	107	127	108	115	130	134
Aide à Domicile	345	438	592	502	687	924	474	362	738	809
Total	722	1 025	1 221	1 487	1 710	1 759	1 500	1 403	1 822	1 971

En 2024, le montant versé aux budgets annexes a été supérieur aux prévisions, notamment en raison de la non perception de remboursement de cotisations sociales pour l'Aide à domicile, alors que 189 k€ avaient été anticipés. Pour ce qui est des Résidences autonomie, la subvention versée a été supérieure en raison notamment de l'absence d'une cheffe d'établissement, qui a été remplacée, et de factures énergétiques plus élevées qu'anticipé, notamment en lien avec un rappel sur la période 2023.

Les autres incertitudes en mesure d'influer significativement sur les tendances dégagées par la prospective 2024 sont les suivantes :

- Eventuelle(s) nouvelle(s) hausse(s) du point d'indice. Aucune nouvelle hausse n'est prévue dans la prospective 2025, et il a été annoncé par le gouvernement qu'aucune nouvelle hausse ne serait à attendre pour 2025, mais il est difficile de prévoir la tendance pour les exercices 2026 et suivants.
- Eventuel décalage temporel dans les remboursements de cotisations sociales par l'URSSAF et la CNRACL pour l'aide à domicile, ce qui pourrait accentuer le déficit de l'aide à domicile en début de période et, éventuellement, l'atténuer en fin de période.
- Pérennité de certains financements, attribués par voie de convention annuelle : Hébergement d'Urgence, Allocation de Logement Temporaire, Accompagner pour Habiter, Contrat Local en Santé Mentale, etc.

C'est dans ce contexte de hausses des dépenses, de réduction ou d'incertitude sur certaines recettes, mais également d'une mise en place active de nouvelles sources d'économies (remboursement de cotisations sociale pour l'Aide à domicile, mesures de réorganisation), que s'inscrit la préparation budgétaire 2025 détaillée ci-après.

II. EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT, TOUS BUDGETS

L'exercice budgétaire 2025 est marqué principalement par :

- ✓ Une baisse de l'excédent reporté de 429 k€ du Budget principal, ce qui traduit donc un déficit annuel du même montant.
- ✓ Un effet année pleine des mesures de revalorisation salariales locales de 178,5 k€ (pour un coût global annuel de 358 k€, intégralement compensé par la ville de Besançon via la subvention versée au CCAS).
- Une diminution du financement du dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) de 107 k€, et une incertitude sur sa pérennité en 2025. Ce qui a conduit la Direction des Solidarités à ajuster ses effectifs puisque seuls 2 postes sont maintenant financés, contre 4 auparavant.
- ✓ Une incertitude sur la pérennité du financement de l'Hébergement d'Urgence par l'Etat. A ce stade, les sommes inscrites au budget 2024 sont toutefois reconduites dans le budget 2025.
- Une baisse marquée du prix du gaz : le prix de la molécule est divisé par deux en 2025 par rapport à 2024 ; néanmoins le prix de l'acheminement, de l'abonnement et des taxes représente une part importante du coût total et n'évolue pas à la baisse.
- ✓ Une incertitude sur la capacité de Loge.gbm à effectivement obtenir le dégrèvement de taxes foncières pour les Résidences autonomie dont le bailleur est propriétaire, ce qui l'a conduit à refacturer en 2025 les sommes remboursées début 2024, ainsi que le montant prévisionnel de taxe foncière 2025. Cet élément aggrave le déficit des Résidences autonomie

Il est à noter également que deux éléments ne seront pris en compte que de façon ultérieure, via de prochaines Décisions Modificatives :

- L'impact de la hausse progressive du taux de cotisation CNRACL. Le décret ayant été publié trop tardivement, il n'a pas été possible d'en intégrer tous les effets dès le BP 2025. Son impact 2025 est estimé à environ 200 k€ et aura un impact majeur sur la trajectoire financière du CCAS. Seuls 66 k€ ont été intégrés à ce stade, correspondant à une hausse de 1 % du taux, car cet élément était annoncé plus tôt en 2024.
- L'impact de la mise en œuvre des mesures de réorganisation de l'activité de l'aide à domicile en cours de définition, à la suite de l'intervention d'un cabinet spécialisé n'est pas intégré. Les mesures effectives ne sont pas encore connues lors de la construction du budget, aussi elles seront intégrées ultérieurement, le cas échéant, en fonction de la temporalité du plan d'actions qui aura été retenu.

II.1. DEPENSES

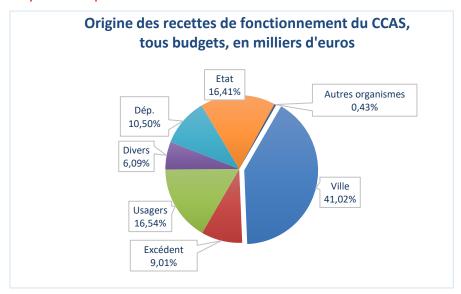
et die	55 - 514 2024	D () () 000 4	DD 2025	Ecart de BP + DM	Ecart de BP + DM 2024 à BP 2025 en
Chapitre	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025 proposé	2024 à BP 2025	%
002 - Déficits reportés	-	-	-	-	
011 - Charges à caractère					
général	4 984 293	4 385 193	4 636 201	- 348 092	-6.98%
012 - Dépenses de					
Personnel	18 120 202	17 458 248	17 978 069	- 142 133	-0.78%
O1C Firsts de atmostrate	1 200 215	1 104 261	1 700 414	447.000	22.250/
016 - Frais de structure	1 289 315	1 194 261	1 706 414	417 099	32.35%
023 - Virement à la section					
d'investissement	-	-	-	-	
042 - Dotations aux					
amortissements et					
provisions	544 993	544 967	575 759	30 766	5.65%
65 - Autres charges de					
gestion courante					
(Subventions, secours)	3 108 362	2 582 326	2 890 904	- 217 458	-7.00%
66 - Charges financières	74 439	74 277	70 500	- 3 939	-5.29%
67 - Charges					
exceptionnelles	6 830	3 558	6 830	-	0.00%
Dotations provisions	-	-	-	-	
	28 128 434	26 242 830	27 864 677	- 263 757	-0.94%

II.2. RECETTES

				F	Ecart de BP + DM
		- / !! /		Ecart de BP + DM	2024 à BP 2025 en
Chapitre	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025 proposé	2024 à BP 2025	%
002 - Excédents reportés	2 905 045	2 905 045	2 430 557	- 474 488	-16.33%
013 - Atténuations de					
charges	70 665	173 711	160 000	89 335	
017 - Produits de la					
tarification	8 519 808	8 621 459	8 747 171	227 363	2.67%
018 - Autres produits relatifs					
à l'exploitation	391 484	381 819	358 501	- 32 983	-8.43%
019 - Produits financiers	2 631 425	2 202 817	2 473 841	- 157 584	-5.99%
042 - Amortissements et					
provisions	-	-	292	292	
70 - Produits des services	1 614 756	1 618 175	1 452 085	- 162 671	-10.07%
73 - Impôts et taxes	=	-	-	-	
74 - Subventions et					
dotations	2 209 208	1 858 275	1 838 609	- 370 599	-16.78%
75 - Autres produits de					
gestion courante	11 086 020	11 139 153	11 522 789	436 769	3.94%
77 - Produits exceptionnels	-	1 388	-	-	
78 - Reprise sur provisions	=	=	=	=	
	29 428 411	28 901 842	28 983 845	- 444 566	-1.51%

Le détail des évolutions pour le budget principal est communiqué dans la partie suivante.

II.3.Origine des recettes de fonctionnement, tous budgets, hors opérations de reprise de provisions



La subvention versée par la Ville de Besançon est la principale source de financement du CCAS. Son soutien se poursuit et se renforce en 2025, avec une hausse de la subvention de +1,5 % sur le périmètre constant et de 179 k€ pour la prise en compte de l'effet année pleine des mesures de revalorisation salariale locales.

Les recettes perçues de la part des usagers sont la deuxième source de financement. Elles comprennent tout ce qui est payé par les usagers en contrepartie d'un service rendu. A compter de 2025, les APL sont considérées comme des recettes usagers et plus comme des recettes d'autres organismes. A noter qu'une partie des recettes d'activité ne sont pas considérées comme des recettes usager, même si elles ne sont pas des subventions à proprement parler : c'est le cas notamment de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap qui sont versées par le Département du Doubs et donc considérées comme des recettes provenant du Département.

Les recettes perçues de la part de l'Etat représentent 16 % environ du total des recettes. L'Etat est donc le deuxième financeur institutionnel du CCAS (hors usagers).

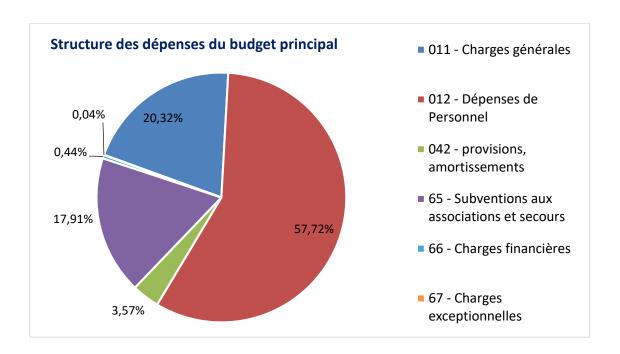
III. **BUDGET PRINCIPAL**

III.1. Section de fonctionnement

III.1.1. Dépenses

			Total crédits		Ecart de BP2024 à	Ecart de BP2024 à BP	Ecart Total crédits 2024 /	Ecart Total crédits 2024 /	
Chapitre	BP 2024	DM 2024	2024	BP 2025	BP2025	2025 en %	BP 2025	BP 2025 en %	Commentaires
									Dépenses d'énergie - 27 k€
									Entretien bâtiment SAAS + 21 k€
									Crédits Com -8 k€ (lignes non utilisées depuis plusieurs années)
									Téléphonie : - 29 k€ (abonnement moins coûteux, mais smartphones payés pour leur tarif réel)
									Augmentation loyer Agora versé à Loge.gbm + 21 k€, augmentation loyers
									facturés à RS et MR Agora : + 41 k€ (écriture interne)
									Diminution crédits sur entretien bâtiments (dont siège) - 64 k€
									Ajustement crédits autres frais divers (dont animations diverses) : - 53 k€. Seuls
									les projets en cours avec crédits attribués par la Conférence des fin. sont inscrits. Le reste le sera en DM au fur et à mesure.
011 - Charges à									Intègre une enveloppe de 100 k€ pour dépenses imprévues, contre 300 k€ au BP
caractère général	3 501 264	- 181 405	3 319 859	3 279 823	- 221 441	-6.32%	- 40 036.41	-1.21%	_ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
012 - Dépenses de	3 301 204	101 403	3 313 033	3 27 3 023	221 771	-0.0270	40 030.41	-1.21/0	2024
Personnel	9 538 620	- 18 000	9 520 620	9 315 725	- 222 895	-2.34%	- 204 894.91	-2.15%	Cf. explications détaillées.
023 - Virement à la									·
section									Le contexte budgétaire ne permet pas de faire un virement à l'investissement en
d'investissement	-	-	-	-	-		-		2025.
042 - Dotations aux									
amortissements et									F 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
provisions	544 993	-	544 993	575 759	30 766	5.65%	30 766.00	5.65%	Evolution due aux investissements 2024 et prévisionnels 2025. Hausse des subventions aux budgets annexes + 89 k€. Subventions aux
65 - Autres charges de gestion courante									associations = 450 k€ (idem BP 2024).
(Subventions,									Intègre une enveloppe de 50 k€ pour dépenses imprévues, contre 100 k€ au BP
secours)	2 873 362	235 000	3 108 362	2 890 904	17 542	0.61%	- 217 458.37	-7.00%	•
66 - Charges	2 0.0 002	200 000	3 .00 002	2 000 00 .		0.0.70	7	1.00%	Pas d'emprunt mobilisé en 2024 pour le Budget principal, donc les intérêts
financières	74 014	425	74 439	70 500	- 3514	-4.75%	- 3 939.00	-5.29%	diminuent.
67 - Charges									
exceptionnelles	6 830	-	6 830	6 830	-	0.00%	-	0%	Chapitre quasi plus utilisé en M57.
	16 539 084	36 020	16 575 104	16 139 541	- 399 543	-2.42%	- 435 562.69	-2.63%	

Le Budget Principal affiche des dépenses de fonctionnement en baisse de 2,63 % par rapport au budget 2024 modifié. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, il est principalement la conséquence de la baisse des crédits alloués aux dépenses de personnel, puisqu'une enveloppe de 500 k€ avait été prévue en 2024 pour les mesures de revalorisation salariale décidées localement, alors que la mise en œuvre de celles-ci n'a été effective qu'en juillet 2024 pour un coût en année pleine de 356 k€ Un ajustement à la baisse des enveloppes allouées aux dépenses imprévues a également été opéré pour 250 k€ sur les chapitres 011 et 65.



III.1.2. Dépenses de personnel

La masse salariale, qui représente 57,72 % des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2025, nécessite une gestion ajustée car tout écart peut compromettre l'équilibre du budget. Le budget est en baisse de 2,15 % par rapport au budget 2024 modifié, soit 205 k€. Il intègre les mesures de revalorisation salariale locales. A noter qu'en 2024, avait été prévu au budget une enveloppe initiale de 500 k€ pour ces mesures, alors que le coût de celles-ci est finalement de 356 k€ annuels pour l'ensemble des budgets. Il est donc difficile d'analyser précisément l'évolution du budget des dépenses de personnel du Budget principal.

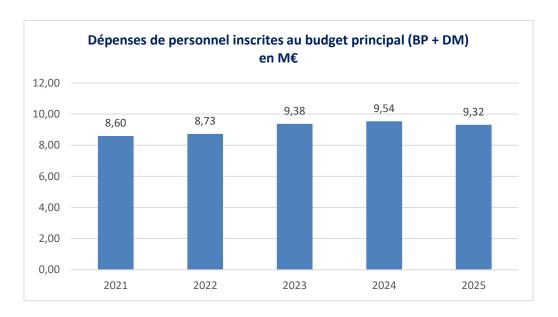
La hausse du taux de cotisation CNRACL n'est en outre pas intégrée dans le BP 2025 car annoncée trop tardivement. Son impact sera pris en compte lors d'une Décision Modificative ultérieure.

Certains ajustements à la baisse ont été opérés sur les effectifs, notamment en raison du contexte budgétaire très contraint. Ces ajustements concernent des agents absents de longue durée admis à la retraite, et déjà remplacés par ailleurs, ou des non remplacements suite à des départs.

Tableau récapitulatif des variations des dépenses de personnel par service, entre le BP + DM 2025 et le BP 2025 :

			Ecart BP + DM 2024	
			- BP 2025 en	2024 - BP 2025
Service	BP + DM 2024	BP 2025	valeur	en %
00100 - Dépenses transversales	510 277	35 676	- 474 601	-93.01%
00200 - Personnel mutualisé	1 120 000	1 138 000	18 000	1.61%
00400 - Emplois aidés	72 100	40 541	- 31 559	-43.77%
10000 - DIRECTION GENERALE				
(DONT CHARGES DE MISSION)	301 114	381 933	80 819	26.84%
13000 - SANTE SOCIALE HANDICAP	499 299	563 288	63 989	12.82%
20000 - DIRECTION DES				
SOLIDARITES	68 445	73 658	5 213	7.62%
20400 - ANTENNES SOCIALES DE				
QUARTIER	1 496 993	1 581 715	84 722	5.66%
22100 - AIDES SECOURS ET				
SUBSISTANCE	263 739	270 970	7 231	2.74%
23200 - SAAS / GLACIS	1 033 286	1 109 297	76 011	7.36%
24000 - HEBERGEMENT LOGEMENT				
ACCOMPAGNE	-	-	-	
24100 - AGORA RESIDENCE				
SOCIALE	270 957	310 352	39 395	14.54%
24300 - AGORA HEBERGEMENT				
URGENCE	380 775	448 304	67 529	17.73%
24400 - MAISON RELAIS	135 150	143 750	8 600	6.36%
24500 - LOGEMENTS D'INSERTION	99 237	84 687	- 14 550	-14.66%
24700 - MAISON RELAIS AGORA	238 717	272 430	33 713	14.12%
28000 - France Services	358 871	390 874	32 003	8.92%
30000 - SECRETARIAT GENERAL	1 229 888	1 133 285	- 96 603	-7.85%
40000 - DIRECTION AUTONOMIE	102 496	197 071	94 575	92.27%
40400 - MISSION				
INTERGENERATIONS	211 441	-	- 211 441	-100.00%
40500 - MISSION ACCESSIBILITE	101 667	89 099	- 12 568	-12.36%
41130 - TELE-ALARME	53 475	33 546	- 19 929	-37.27%
41140 - SOS PETITS DEPANNAGE	2 092	-	- 2 092	-100.00%
43100 - ESPACE A PONSOT	1 483	-	- 1483	-100.00%
43200 - CUISINE DES RESIDENCES				
AUTONOMIE	399 546	375 615	- 23 931	-5.99%
43800 - LOGEMENTS ETUDIANTS	21 172	32 306	11 134	52.59%
45300 - MAISON DES SENIORS	548 401	609 328	60 927	11.11%
Total	9 520 620	9 315 725	- 204 895	-2.15%

L'évolution des dépenses de personnel inscrites au budget depuis 2021 est résumée dans le graphique ci-après :



III.1.3. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Secours versés aux usagers

				Ecart BP 2024 /	Ecart BP 2024 /
Dispositif	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2025	BP 2025 en %
Aides aux projets	15 600	7 888	8 000	- 7 600	-48.72%
CLC MIGRANTS	20 000	19 380	19 000	- 1000	-5.00%
DEPENSES DE REGIE	20 000	15 505	16 000	- 4 000	-20.00%
FONDS URGENCE SANTE	27 400	11 518	12 000	- 15 400	-56.20%
PRECARITE ENERGETIQUE	18 000	27 763	28 000	10 000	55.56%
AIDE AUX TRANSPORTS	26 000	19 480	20 000	- 6 000	-23.08%
MOBILITE JEUNES	10 000	3 548	4 000	- 6 000	-60.00%
CLC HORS MIGRANTS	163 000	150 131	153 000	- 10 000	-6.13%
TOTAL	300 000	255 213	260 000	- 40 000	-13.33%

L'enveloppe proposée au budget 2025 est en diminution de 40 k€ par rapport au budget 2024, compte tenu des tensions budgétaires et de la réalité des crédits consommés en 2024. Toutefois, elle reste légèrement supérieure à la consommation réelle 2024.

Subventions versées aux associations

				Ecart BP + DM	Ecart BP 2024 /
	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025	2024 / BP 2025	BP 2025 en %
Subventions associations	460 000	452 771	450 000	- 10 000	-2.21%

L'enveloppe est diminuée de 10 000 € par rapport au budget 2024. A noter toutefois que le BP 2024 s'élevait à 450 k€, et que 10 k€ avaient été ajoutés en cours d'exercice en DM.

· Subventions aux budgets annexes

L'évolution des subventions d'équilibre prévisionnelles versées aux budgets annexes est indiquée ciaprès. La subvention versée à l'aide à domicile, bien qu'élevée, est en nette diminution en raison de l'application correcte des exonérations de cotisation sociale depuis janvier 2025.

La situation des Résidences autonomie laisse apparaître une subvention en hausse, en raison de la facturation par Loge.gbm de plusieurs années de taxes foncières, compte tenu des incertitudes liées à leur dégrèvement effectif.

Le reste à charge de la restauration à domicile diminue légèrement, mais reste à un niveau élevé.

Celui de l'Escapade augmente légèrement et se situe également à un niveau élevé, compte tenu du nombre de places de ce dispositif (13).

La situation de chacun des budgets annexes sera abordée plus loin dans ce rapport. Il est à noter que les mesures de revalorisations salariales décidées localement en 2024 sont intégralement compensées par la Ville par le biais de la subvention, versée au budget principal du CCAS. Le CCAS finance ensuite les budgets annexes par le biais des subventions d'équilibre versées.

	Budget 2024 modifié		Evolution Crédits 2024 - BP 2025	_	Reste à charge 2025	Evolution reste à charge 2024- 2025
Résidences autonomie	3 993 564	4 265 497	271 933	807 300	875 589	68 289
Aide à domicile	3 722 726	3 512 260	- 210 466	1 094 420	830 319	- 264 101
Restauration à domicile	954 695	922 532	- 32 163	192 984	185 522	- 7 462
SSIAD	1 374 292	1 505 663	131 371	-	-	-
- 1 (1/2)	452.044					
Escapade (Hébergement)	453 041	486 709	33 668	116 748	115 785	- 963

Autres charges de gestion courante

Les autres dépenses de ce chapitre sont composées principalement :

- des créances admises en non-valeur lorsque la situation des usagers du CCAS les conduit à ne pas pouvoir honorer leur dette. Le budget s'élève à 13 000 €, en diminution par rapport au budget 2024 modifié de 17,5 k€.
- d'une enveloppe de 64 k€ pour le versement de la cotisation au COS.

La nomenclature M57 ne prévoit pas de chapitre dédié aux dépenses imprévues. Il est donc prévu une enveloppe de 50 k€ supplémentaire sur le chapitre 65, contre 100 k€ en 2024. Les tensions budgétaires réduisent en effet les marges de manœuvre.

III.1.4. Evolution des 10 charges à caractère général les plus importantes

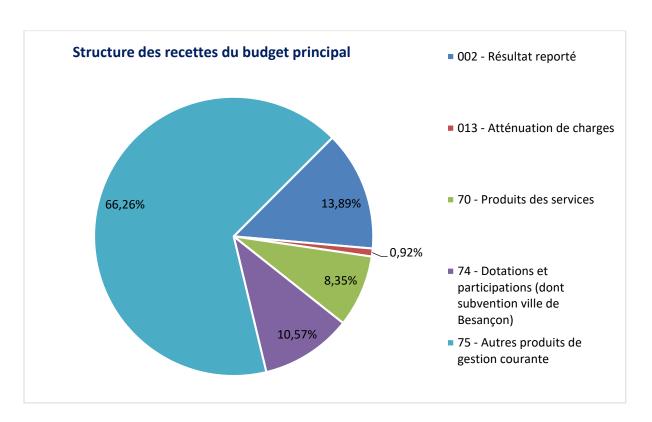
Le tableau ci-dessous indique l'évolution entre 2024 et 2025 des 10 principaux postes de dépenses du chapitre 011 – charges à caractère général.

			Ecart Total crédits	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025 en	
Natures	Total crédits 2024	BP 2025	2024 / BP 2025		Commentaires
6132 - 614 - Loyers et charges	845 339	911 904	66 565.00	7.87%	
					Essentiellement repas pour cuisine des RA. Crédits évalués en
					fonction de l'activité, inflation. + 10 k€ ajoutés pour permettre la
60623 - Alimentation	385 598	400 207	14 609.00	3.79%	mise en œuvre de la loi Egalim.
60612 - Electricité, gaz	229 656	197 200	- 32 456.00		Baisse du prix du gaz et de l'électricité
					Augmentation conséquente de la cotisation d'assurance pour les
					risques statutaires (+ 30 k€), et pour les dommages aux biens (+ 20
616x-Assurances	143 580	192 921	49 341.00	34.36%	
					Dépenses d'animation. Concernant les actions financées par la
					Conf. des financeurs, seuls sont inscrits au budget les crédits pour
					les actions déjà en cours. Les subventions alloués en cours
6188 - Autres frais divers	199 301	142 783	- 56 518.00	-28.36%	d'année feront l'objet de DM ultérieures.
					Dont 100 k€ constitués pour une enveloppe de dépenses
6288 - Autres services extérieurs	143 240	140 000	- 3 239.51	-2.26%	imprévues.
					Baisse de l'enveloppe allouée pour le siège, mais hausse de 21 k€
615221 - Entretien bâtiments	143 200	117 000	- 26 200.00		des crédits SAAS.
6281 - Concours, cotisations	92 376	93 500	1 124.00	1.22%	Dont 73 k€ contribution au FSL.
					augmentation des crédits essentiellement liée à une action
					nouvelle pour le CLSM (+9 k€) et réévaluation de l'enveloppe
6184 - Frais formation hors CNFPT	55 245	75 352	20 107.25	36.40%	d'analyse de la pratique pour la DSO (+ 6 k€)
611 - Contrats de prestation de service					
(Ordures ménagères)	69 600	67 600	- 2 000.00	-2.87%	

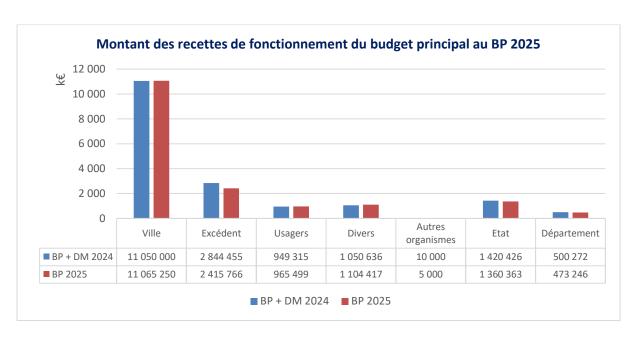
III.1.5 Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	Ecart de BP2024 à BP 2025 en %	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025 en %	Commentaires
002 - Excédents									
reportés	2 844 455	-	2 844 455	2 415 766	- 428 689	-15.07%	- 428 689	-15.07%	Report du résultat N-1. Résultat annuel 2024 = déficit de 429 k€
013 - Atténuations de charges	70 665	-	70 665	160 000	89 335	126.42%	89 335	126.42%	U assurance risques statutaires, CPAM + divers. Revu à la hausse en fonction des sommes effectivement perçues en 2024.
042 - Amortissements et provisions	-	_	_	292	292		292		Reprise d'une subvention transférable (étude thermique rénovation du siège)
70 - Produits des services	1 614 756	_	1 614 756	1 452 085	- 162 671	-10.07%	- 162 671	-10.07%	Les loyers facturés aux usagers sont dorénavant prévus sur le chap.75. Baisse du montant de la MAD de l'agent à disposition d'UCSA pour 25 k€.
74 - Subventions et dotations	2 209 208	-	2 209 208	1 838 609	- 370 599	-16.78%	- 370 599	-16.78%	Baisse financement AVDL de 107 k€. 279 k€ recettes APL réimputées sur le chap. 75
75 - Autres produits de gestion courante 77 - Produits	11 050 000	36 020	11 086 020	11 522 789	472 789		436 769		Subvention ville en hausse de 1,5 %, + financement année pleine mesures de revalorisation salariales. La subvention n'augmente effectivement que de 15 k€ car le montant prévu au BP2024 intègrait l'hypothèse d'une revalorisation salariale de 500 k€, alors qu'en année pleine la hausse est plus limitée, à 356 k€. Transfert des loyers et APL perçus sur le chap.75 pour 441 k€.
exceptionnels	-	-	-	-	-		-		
	17 789 084	36 020	17 825 104	17 389 541	- 399 543	-2.25%	- 435 563	-2.44%	

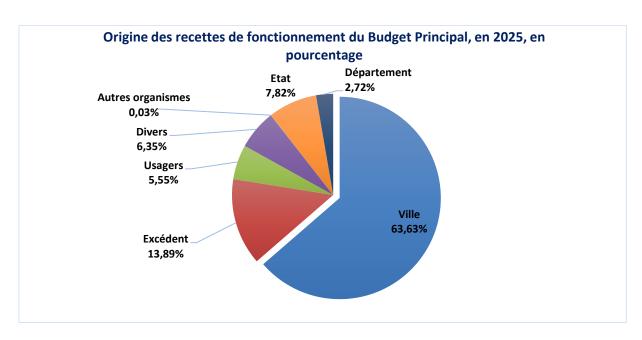
Les recettes sont en diminution de 2,44 %. Cette baisse est essentiellement due à la diminution de l'excédent reporté, et du financement de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement. A noter également le changement de comptabilisation des loyers facturés aux usagers et des APL : tout sera comptabilisé sur le chapitre 75, alors qu'auparavant les loyers étaient imputés sur le chapitre 70 et les APL sur le chapitre 74.



III.1.6 Répartition des recettes de fonctionnement par financeur



N.B : Les APL sont dorénavant considérées comme des recettes usagers puisque ces recettes ne financent pas directement le CCAS mais l'usager

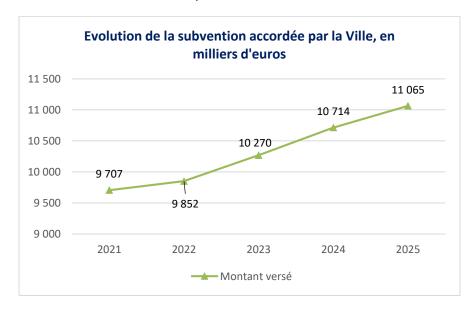


On constate:

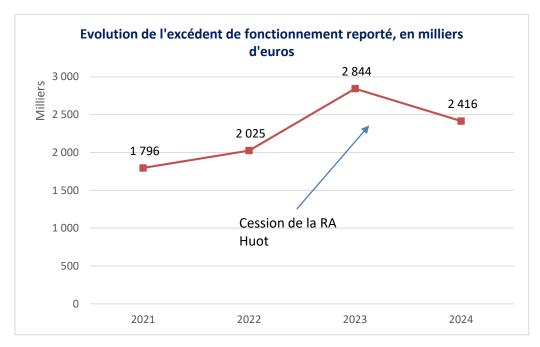
- ✓ Une diminution de l'excédent reporté, notamment en raison de la diminution de certains financements en 2024 (notamment Accompagnement Vers et Dans le Logement AVDL)
- Une stabilité de la subvention Ville. En réalité, la subvention prévue en 2024 n'a pas été versée en totalité compte tenu du décalage dans la mise en œuvre des mesures de revalorisation salariale locales. La subvention 2025 tient compte d'une augmentation de + 1,5 % sur la base du périmètre constant, et d'une hausse de 178,5 k€ pour l'effet année pleine des mesures de revalorisation salariale, par rapport aux sommes réellement versées en 2024.
- ✓ Une diminution des recettes Etat, en lien avec la réduction de l'enveloppe accordée au titre de l'AVDL (-107 k€).

Il est important de souligner la part prépondérante de la subvention versée par la Ville dans le financement du budget principal, qui s'élève à 64 %.

Le graphique ci-dessous retrace son évolution depuis 2020 :



Ce chapitre correspond à l'inscription de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de cet excédent depuis 2021 (l'excédent est ensuite inscrit au budget de N+1) :



Le résultat après affectation était en hausse en 2022 par rapport à 2021, car il avait été décidé de laisser en section de fonctionnement 540 k€ issus de la reprise de la provision pour grosses réparations constituée pour autofinancer une partie des travaux de rénovation du siège. Sans cette opération, le résultat 2022 repris en 2023 aurait été de 1,485 M€, soit un déficit 2022 de 311 k€.

En ce qui concerne le résultat 2023 repris en 2024, celui-ci affiche une hausse, passant de 2,025 M€ à 2,844 M€. **Toutefois, cette hausse est en trompe l'œil**, puisqu'elle est liée à la cession du bâtiment de la Résidence Autonomie Huot, pour 1,25 M€. Le produit de cette cession sera utilisé pour l'autofinancement de la construction de la future Résidence Autonomie, à l'étude.

En neutralisant cette opération, le résultat 2023 aurait été de 1,594 M€, soit un déficit 2023 de 431 k€.

Enfin, l'exercice 2024 se solde également par un déficit de 428 k€ pour le Budget Principal.

III.1.3 Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement par service

• Direction Générale / Secrétariat Générale / Dépenses transversales

							Evolution	
		2024 (BP + DM			BP 2025		du résultat	Commentaires
Service	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat		
00400 P.								Hausse sub ville + 1.5 % (périmètre constant), compensation coût mesures de revalorisation locales, baisse excédent
00100 - Dépenses								reporté, hausse subventions aux budgets
transversales	4 635 274	14 125 475	9 490 200	3 906 809	13 776 308	9 869 499		annexes.
00200 - Personnel mutualisé	1 490 000	-	- 1 490 000	1 513 000	-	- 1513 000	-23 000	Ajustement en fonction du coût réel 2024 + 2 %
00400 - Emplois aidés	77 800	_	- 77 800	47 541	_	- 47 541		Apprentis, enveloppe recalibrée car pas consommée en totalité.
Sous total Dépenses								
Transversales	6 203 074	14 125 475	7 922 400	5 467 350	13 776 308	8 308 958	386 558	
10000 - Direction générale	323 924	55 175	- 268 749	393 143	52 300	- 340 843	-72 094	Transfert d'un agent auparavant imputé sur le SG.
13000 - Santé Sociale handicap	588 809	264 364	- 324 445	654 327	317 672	- 336 655	-12 210	Coût Psychologue CLSM non prévu au BP
Sous total Direction	300 003	204 304	- 324 443	004 021	317 072	- 330 033	-12 210	ZUZ-T.
Générale	912 733	319 539	- 593 194	1 047 470	369 972	- 677 498	-84 304	
30000 - Secrétariat Général	1 236 789	-	- 1 236 789	1 138 917	-	- 1 138 917		Fin de la MAD d'un agent auprès de la ville. Transfert de cet agent sur le service Direction Générale. 1 Agent de l'AG parti en disponibilité, 1 agent à mi-traitement avant retraite.
32911 - Bâtiment Henri								Ecritures techniques (remb emprunt, lorsqu'il sera remboursé le service ne sera
Huot	-	13 000	13 000	-	-	-	-13 000	plus utilisé)
Sous total Secrétariat Général	1 236 789	13 000	- 1 223 789	1 138 917		- 1 138 917	84 872	

Les évolutions majeures sont les suivantes :

- La subvention de la Ville augmente de + 1,5 % à périmètre constant. Le coût des mesures de revalorisation salariale décidées localement, d'un montant de 356 k€ annuels, est également intégralement pris en charge par la Ville. Néanmoins, une enveloppe de 500 k€ avait initialement été prévue au BP 2024 pour ces revalorisations. Ainsi, la subvention de la ville inscrite au budget affiche une quasi stabilité par rapport à 2024 (+ 15 k€).
- L'enveloppe allouée aux contrats d'apprentissage a été revue à la baisse de 30 k€, pour correspondre plus précisément aux besoins constatés ces dernières années.
- Des mouvements de personnel sont opérés entre le Secrétariat Général et la Direction Générale. Un agent, mis à disposition de la Ville ces dernières années, a réintégré le CCAS.
- Le Service Santé Sociale Handicap voit son reste à charge augmenter légèrement, du fait de l'absence de prévision au budget 2024 du poste de la psychologue recrutée en renfort pour le Contrat Local en Santé Mentale (CLSM). Il est à noter que la DDETSPP a annoncé mettre un terme au financement qu'elle apportait au dispositif (soit 40 k€ + 20 k€ dédié au renfort psychologue) à compter de 2025. Le Centre Hospitalier de Novillars apportera de façon transitoire un financement de 47 k€ perçu au titre de la Plateforme Territoriale en Santé Mentale (PTSM) en 2025. Le retrait du financement de l'Etat nécessite la recherche de nouveaux financements pour ce dispositif, le CCAS ne pouvant augmenter sa participation à celui-ci.

Direction des Solidarités

		2024		2025			Evolution du résultat	Commentaires
Service	Dépenses	Recettes	Reste à charge	Dépenses	Recettes	Reste à charge		Commentaires
20000 - Direction des			- cooks or consign	_ 0,0000	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	ge		
Solidarités	189 503	-	- 189 503	196 658	-	- 196 658	-7 155	
20400 - Antennes Sociales								
de Quartier	1 592 394	115 405	- 1 476 989	1 664 003	125 160	- 1 538 843	-61 854	Effectifs en légère hausse de 0,6 ETC.
								Secours usagers diminués de 40 k€, soit
								260 k€, pour correspondre au besoin réel.
22100 - Aides Financières	569 219	-	- 569 219	547 030	-	- 547 030	22 189	Effectifs stables.
								Effectifs en hausse de 1,25 ETC (+ 76 k€).
								Hausse des dépenses d'entretien /
								réparation des bâtiments de 21 k€. Energie
								- 12 k€. Baisse de la quote-part de l'agent MAD de Un chez soi d'abord : - 25 k€ en
23200 - SAAS / Glacis	4 404 000	640.640	- 575 356	1 001 711	E44.000	- 737 744	-162 389	
24000 - Hébergement	1 194 969	619 613	- 5/5 356	1 281 744	544 000	- /3//44	-162 389	recettes
Logement Accompagné	485 656	485 656		531 255	533 805	2 550	2 550	
Logerient Accompagne	400 000	460 000	-	551 255	333 603	2 550	2 550	Effectifs + 0,7 ETC. Loyer facturé par
24100 - Forum / Agora	446 545	230 594	- 215 951	510 403	242 468	- 267 935	-51 984	Loge.gbm + 25 k€
24300 - Hébergement	110010	200 00 1	210001	010100	2 12 100	207 000	01004	Effectifs + 0.69 ETC.
d'Urgence	478 168	247 000	- 231 168	550 389	191 750	- 358 639	-127 471	Baisse du financement AVDL : - 107 k€
24400 - Maison Relais	173 134	178 000	4 866	176 646	178 000	1 354	-3 512	
24500 - LTA	158 708	65 500	- 93 208	130 205	57 618	- 72 587	20 621	Effectifs - 0,17 ETC
								Effectifs + 0,41 ETC. Hausse loyer 16 k€
24700 - Maison Relais								(refacturation interne au CCAS, pas de
Agora	350 309	323 508	- 26 801	398 279	308 896	- 89 383	-62 582	décaissement réel).
28000 - Etablissement								
France Services	362 821	56 500	- 306 321	400 959	56 500	- 344 459	-38 138	Effectifs stables.
Sous total Direction des								
Solidarités	6 001 427	2 321 776	- 3 679 651	6 387 571	2 238 197	- 4 149 374	-469 723	

Les évolutions majeures de la Direction des Solidarités sont les suivantes :

- La diminution du financement AVDL : la DDETSPP a informé fin 2024 le CCAS que le financement accordé ces dernières années, à hauteur de 221 k€, était diminué à 114 k€. Aucune information n'a été communiquée concernant l'exercice 2025. Aussi, le budget a été construit sur la base du financement 2024, ne permettant l'emploi que de deux travailleurs contre 4 initialement. La direction, par prudence, a ainsi procédé à des redéploiements, afin de diminuer les effectifs de ce dispositif de 2 ETP.
- Le montant alloué aux secours usagers a été diminué à 260 k€, contre 300 k€. Cet ajustement était nécessaire compte tenu des difficultés budgétaires auxquelles le CCAS est confronté. Le montant alloué correspond à la consommation 2024 (soit 255 k€). En cas de hausse de la demande sociale, il conviendra de revoir l'enveloppe allouée.
- Le loyer versé à Loge.gbm pour l'Agora sera en augmentation de 21 k€ par rapport au BP 2024. En effet, le bailleur social, propriétaire du bâtiment, a procédé à des opérations d'entretien qui sont refacturées au CCAS, qui en a la charge financière intégrale.

Direction de l'Autonomie

		2024			0005		Evolution du résultat	Commentaires
Service	Dépenses	2024 Recettes	Reste à charge	Dépenses	2025 Recettes	Reste à charge		Commentaires
40000 - Direction de l'Autonomie	153 521	38 126	- 115 395	209 271	19 300	- 189 971		Transfert d'agents issus de la mission intergénérations.
40400 - Mission intergénerations	211 441	-	- 211 441	-	-	-	211 441	Ce service ne sera plus utilisé à compter de 2025.
40500 - Mission accessibilité	103 567	55 460	- 48 107	90 999	44 080	- 46 919	1 188	
41130 - Téléalarme	103 475	114 000	10 525	84 946	115 000	30 054		Modification de la répartition de certains agents du SAD, qui a aboutit à alléger les effectifs imputés sur ce service.
41140 - Sos Petits dépannages	2 092	-	- 2092	-	-	-		A compter de 2025, plus aucun agent ne sera imputé sur ce service. Fermeture de la RA Huot
43100 - Espace ponsot 43200 - Cuisine des RA	1 483 776 985	494 839	- 1 483 - 282 146	- 765 265	518 400	- 246 865		Effectifs stables. Tarifs usagers augmentés de 2 %. Crédits d'achat des denrées alimentaires augmentés de 16 k€ dont 10 k€ pour accroître part de denrées bio et / ou locales.
43800 - Logements étudiants	72 419	115 283	42 864	85 306	98 500	13 194		Ajout de 10 k€ pour entretien chambres. Suppression de 10 k€ de recettes issus du forfait autonomie.
45300 - Maison des Seniors	796 098	227 606	- 568 492	862 446	209 784	- 652 662	-84 170	Effectifs en hausse de 0,2 ETC. Entretien bâtiments + 14 k€.
Sous total Direction Autonomie	2 221 080	1 045 314	- 1 175 766	2 098 233	1 005 064	- 1 093 169	82 597	
Total	16 575 104	17 825 104	1 250 000	16 139 541	17 389 541	1 250 000	0	

Les évolutions majeures de la Direction de l'Autonomie sont les suivantes :

- Des mouvements internes à la direction sont opérés en raison de l'arrêt de la « mission intergénérations ».
- Les crédits d'achat des denrées alimentaires nécessaires à la fabrication des repas en Résidence autonomie ont été augmentés de 6 k€, compte tenu du volume acheté en 2024, de l'inflation, et d'une enveloppe de 10 k€ allouée pour permettre d'accroître la part de denrées bio et / ou locales en 2025, conformément aux obligations prévues par la loi EGALIM.

III.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à 995 153 €, soit une baisse de 26,01 % par rapport à 2024.

La baisse est essentiellement due à la fin des travaux du siège courant 2024. A noter que la section d'investissement conserve des marge de manœuvre, puisque l'excédent reporté s'élève à 426 k€, et que les recettes prévues au budget 2025 sont par ailleurs supérieures de 210 k€ aux dépenses.

III.2.1 Dépenses d'investissement

	2024 2025									
			2024			2025	l e		Esset Bustons 0004	
	DD DW				Daniel de la constitución de la			Familiary 0004 }	Ecart Budget 2024	
O1 **	BP + DM	D	T (ID 1 (000)	D (II (0004	Propositions	D	T . I D . I	Ecart Budget 2024 à	a Budget 2025 en	
Chapitre	2024	Reports 2023	Total Budget 2024	Realise 2024	nouvelles 2025	Reports 2024	Total Budget 2025	Budget 2025	%	Commentaires
001 - Résultat antérieur	-	-	-	-	-	-	-	-		
040 - Opération d'ordre										
de transfert de section à										Ecriture comptable de reprise de subvention
section	-	-	•	-	292	-	292	292		transférable.
041 - Opérations										Ecriture comptable de bascule d'une étude
patrimoniales	15 060	-	15 060	15 060	-	-	-	- 15 060		en bien.
										Extinction progressive des anciens prêts.
16 - Emprunts et dettes										Pas de nouvel emprunt contracté pour le
assimilées	231 926	-	231 926	188 688	174 500	-	174 500	- 57 426	-24.76%	Budget principal en 2024.
20 - Immobilisations										Correspond à l'étude préalable à la
incorporelles	73 000	-	73 000	22 560	-	3 825	3 825	- 69 175	-94.76%	construction de la nouvelle RA.
										Subventions versées à GBM au titre des
										achats informatiques communs mais
										également, de façon plus marginale, aux
204 - Subventions										dépenses mutualisées du Parc Auto et
d'équipement versées	217 000	-	217 000	154 166	209 000	-	209 000	- 8 000	-3.69%	Logistique.
21 - immobilisations										
corporelles	122 671	63 319	185 990	116 259	198 023	42 011	240 034	54 044	29.06%	Voir PPI détaillé.
23 - Immobilisations en										
cours	228 000	334 020	562 020	351 845	185 500	142 002	327 502	- 234 518	-41.73%	Voir PPI détaillé.
										Diminution des crédits alloués aux prêts
27 - Autres										accordés aux usagers du service Aide
immobilisations										Secours et Subistance, car moins de prêts
financières	60 000	-	60 000	12 088	40 000	-	40 000	- 20 000		ont été délivrés ces dernières années.
Total dépenses										
d'investissement	947 657	397 339	1 344 996	860 667	807 315	187 838	995 153	- 349 843	-26.01%	

Le détail des opérations d'investissement prévues pour les exercices 2025 sera donné en partie XI.

III.2.1 Recettes d'investissement

	2024 2025									
Chapitre	BP + DM 2024	Reports 2023	Total Budget 2024	Réalisé 2024	Propositions nouvelles 2025	Reports 2024	Total Budget 2025	Ecart Budget 2024 à Budget 2025	Ecart Budget 2024 à Budget 2025 en %	Commentaires
001 - Résultat antérieur	377 741	-	377 741	377 741	425 562	-	425 562	47 822		Cet excédent constitue un autofinancement qui permettra de diminuer le recours à l'emprunt éventuel en 2025.
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-		Pas de virement à l'investissement envisagé compte tenu des tensions budgétaires en fonctionnement.
024 - Produit des cessions d'immoblisations	-	-	-	-	-	-	-	-		Pas de cession d'actif envisagée à ce stade.
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	544 993	-	544 993	544 967	575 759	-	575 759	30 766	5.65%	Amortissements des biens et travaux, y compris les futures opérations d'investissement 2025 au prorata temporis de leur date d'entrée dans l'actif.
041 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 060	-	15 060	15 060	-	-	-	- 15 060	-100.00%	
10 - FCTVA + excédent de fonctionnement capitalisé	255 103	-	255 103	324 968	70 000	-	70 000	- 185 103		Prévision prudente du montant de FCTVA remboursé par l'Etat. Montant en diminution en raison de la fin des travaux de rénovation du siège du CCAS.
Subventions d'investissement	3 600	80 000	83 600	2 000	-	81 600	81 600	- 2000	-2.39%	Dont solde de 80 k€ à percevoir sur la subvention de 400 k€ allouée par la Région pour les travaux de rénovation du siège.
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 500	-	8 500	9 206	12 500	-	12 499	3 999	47.05%	Cautions nouvellements encaissées pour les entrées en logement des usagers.
27 - Autres immobilisations financières	60 000	-	60 000	12 288	40 000	-	40 000	- 20 000	-33.33%	Diminution des prêts usagers.
Total recettes d'investissement	1 264 997	80 000	1 344 997	1 286 230	1 123 821	81 600	1 205 420	- 139 576	-10.38%	

Aucun emprunt d'équilibre n'est prévu à ce stade en 2025 pour le financement des opérations d'investissement du Budget principal.

IV. RESIDENCES AUTONOMIE : AUGMENTATION IMPORTANTE DU RESTE A CHARGE

A. Contexte et méthodologie de construction du budget

Le budget a été élaboré avec un taux d'occupation annuel de 85,69 %, contre 80 % en 2024. Il est à noter que ce taux était de 86,58 % en décembre 2024. Aussi, la fermeture de la Résidence Henri Huot, conjuguée à un effort de rénovation / modernisation des appartements, semble avoir permis de retrouver un taux d'activité plus courant.

Le budget est construit avec une évolution de 2 % environ des tarifs journaliers d'hébergement et dépendance. Pour mémoire, le tarif moyen hébergement a augmenté de 4 % environ en 2024. Il est à noter que c'est le Département du Doubs, en tant qu'autorité de tarification, qui arrête en dernier ressort les tarifs.

Au regard de l'évolution de la population des établissements, la répartition prévisionnelle par GIR est la suivante :

	Réalisé 2024	Budget prévisionnel 2025
GIR 1	0	0
GIR 2	0	1
GIR 3	3,92	4
GIR 4	27,08	25
GIR 5	47	49
GIR 6	173,84	169
Résidents de moins de 60 ans		1
Total	251,84	248

N.B : le nombre d'usagers différents prévus au budget 2025 est légèrement en deçà du nombre moyen 2024, car le budget a été élaboré à partir de septembre 2024 ; or l'activité a continué à augmenter entre septembre et décembre 2024.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

	RESIDENCES AUTONOMIE - DEPENSES												
Chapitre	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	Ecart de BP2024 à BP 2025 en %	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025						
011 - Charges à caractère													
général	556 830	247 000	803 830	636 306	79 476	14.27%	- 167 524						
012 - Dépenses de													
Personnel	2 304 407	90 000	2 394 407	2 437 733	133 326	5.79%	43 326						
016 - Frais de structure	837 327	- 42 000	795 327	1 191 458	354 131	42.29%	396 131						
	3 698 564	295 000	3 993 564	4 265 497	566 933	15.33%	271 933						
	RESIDENCES AUTONOMIE - RECETTES												
					Ecart de	Ecart de	Ecart Total						
			Total crédits		BP2024 à	BP2024 à BP	crédits 2024/						
Chapitre	BP 2024	DM 2024	2024	BP 2025	BP2025	2025 en %	BP 2025						
002 - Excédents reportés	-	-	-	-	-		-						
017 - Produits de la													
tarification	2 644 243	-	2 644 243	2 740 308	96 065	3.63%	96 065						
018 - Autres produits													
relatifs à l'exploitation	182 929	-	182 929	184 000	1 071	0.59%	1 071						
040 0 1 11 61 1	026 202	205 000	4 424 202	4 240 226	442.042	40.200/	117.042						
019 - Produits financiers	836 383	295 000	1 131 383	1 249 226	412 843	49.36%	117 843						

CONSTAT: Globalement, le budget 2025 augmente de 272 k€ en dépenses. Le budget apparaît comme déséquilibré, car au format EPRD, l'excédent n'est plus inscrit au budget (seul le soin présente un excédent, les autres sections sont mises à l'équilibre par la subvention du Budget principal). Néanmoins il participe bien à l'équilibre global. Il s'élève à 92 k€.

Afin de pouvoir apprécier l'évolution du reste à charge de ce budget, le tableau suivant neutralise la subvention prévisionnelle du CCAS :

RESIE	RESIDENCES AUTONOMIE - Reste à charge annuel (hors résultat reporté)											
	BP 2024	DM	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025						
Dépenses	3 698 564	295 000	3 993 564	4 265 497	566 933	271 933						
Recettes	2 963 855	187 400	3 151 255	3 297 945	334 090	146 690						
Résultat N-2 (non inscrit												
au budget)	35 009		35 009	91 963								
Reste à charge pour le												
CCAS	- 699 700	- 107 600	- 807 300	- 875 589	- 175 889	- 68 289						
Subvention d'équilibre	699 700	107 600	807 300	875 589	175 889	68 289						

Le reste à charge 2025 est en nette augmentation de 176 k€ par rapport au budget 2024 initial, et 68 k€ par rapport au budget 2024 modifié. Cette évolution est essentiellement due à la hausse des dépenses de structure : amortissements, remboursements de taxe foncière à verser à Loge.gbm, et dépenses d'entretien des bâtiments. De même, les dépenses de personnel sont en augmentation, en raison des

mesures de revalorisation salariale décidées localement, de la hausse des cotisations CNRACL, et des besoins en remplacement pour les agents absents.

Le reste à charge prévisionnel 2025 reste ainsi élevé ; les hausses indiquées précédemment neutralisant une large partie des effets de la fermeture de la RA Huot (le reste à charge aurait toutefois été plus important si cette RA avait été maintenue).

C. Analyse par section tarifaire

	RESIDENCE	S AUTONOMIE	- Détail du bud	get par section	I	
			Total crédits		Ecart de BP2024 à	Ecart Total crédits 2024 /
	BP 2024	DM 2024	2024	BP 2025	BP2025	BP 2025
		Héb	ergement			
DEPENSES	2 757 174	275 000	3 032 174	3 294 728	537 554	262 554
011 - Charges à						
caractère général	552 280	247 000	799 280	631 906	79 626	- 167 374
012 - Dépenses de						
Personnel	1 367 567	70 000	1 437 567	1 471 364	103 797	33 797
016 - Frais de structure	837 327	- 42 000	795 327	1 191 458	354 131	396 131
RECETTES	2 722 165	275 000	2 997 165	3 202 765	480 600	205 600
002 - Excédents reportés	-	-	-	-	-	-
017 - Produits de la						
tarification	1 782 862	-	1 782 862	1 978 860	195 998	195 998
018 - Autres produits						
relatifs à l'exploitation	182 929	-	182 929	184 000	1 071	1 071
019 - Produits financiers	756 374	275 000	1 031 374	1 039 905	283 531	8 531
	T	Dép	endance	ı	1	
DEPENSES - 012 -						
Dépenses de personnel	432 152	20 000	452 152	450 919	18 767	- 1 233
RECETTES	432 152	20 000	452 152	450 919	18 767	- 1 233
017 - Produits de la						
tarification	387 152	-	387 152	333 561	- 53 591	- 53 591
019 - Produits financiers	45 000	20 000	65 000	117 358	72 358	52 358
			Soins			
DEPENSES	509 238	-	509 238	519 850	10 612	10 612
011 - Charges à						
caractère général	4 550	-	4 550	4 400	- 150	- 150
012 - Dépenses de						
Personnel	504 688	-	504 688	515 450	10 762	10 762
016 - Frais de structure	-	-	-	-	-	-
RECETTES	509 238	-	509 238	519 850	10 612	10 612
017 - Produits de la						
tarification	474 229	-	474 229	427 887	- 46 342	- 46 342
019 - Produits financiers	35 009	-	35 009	91 963	56 954	56 954
Total	3 698 564	295 000	3 993 564	4 265 497	566 933	271 933

Hébergement :

- ✓ Les charges à caractère général sont en augmentation de 80 k€ de BP à BP et en baisse de 167 k€ par rapport au budget 2024 modifié (hausse des dépenses d'énergie de 247 k€, la prévision initiale étant insuffisante en raison d'un décalage temporel dans la perception du bouclier tarifaire de l'énergie). Elles recouvrent majoritairement l'électricité, gaz, chauffage, eau (au total 549 k€ pour ces postes) et diverses fournitures. Les dépenses d'électricité et de gaz ont été diminuées de 61 k€ par rapport au budget 2024 modifié, en raison de la baisse du coût de l'électricité.
- ✓ Les dépenses de structure s'établissent à 1,2 M€ et sont en hausse de 396 k€ par rapport au budget 2024 modifié :
 - o Les dotations aux amortissements s'élèvent à 351 k€ (+ 54 k€), conséquence des importants travaux menés dans les résidences.
 - Les locations et charges immobilières s'élèvent à 260 k€, en hausse de 209 k€ par rapport au budget 2024 modifié. En effet, Loge.gbm a procédé en 2024 au remboursement de taxes foncières pour les RA Hortensias et Marulaz, suite à une demande d'exonération. Le budget 2024 a donc été diminué en DM. Néanmoins, compte tenu d'une très forte incertitude sur la capacité à effectivement obtenir le dégrèvement attendu de la part du Servie des Impôts, Loge.gbm a décidé par prudence de facturer début 2025 les taxes foncières 2023, 2024, et 2025.
 - L'entretien des bâtiments s'élève à 162 k€ (+ 50 k€). L'évolution est due à des opérations d'entretien coûteuses qui sont à réaliser.
 - Les taxes foncières pour les RA Lilas et Cèdres, propriété du CCAS, sont prévues à hauteur de 90 k€ (stabilité), avec en contrepartie un remboursement de celles-ci puisqu'une demande d'exonération est adressée chaque année depuis 2023.
 - Le reversement de l'excédent de soin est de 92k€ (+ 55 k€). Il s'agit d'une écriture interne en hébergement et soin, qui ne donne lieu à aucun décaissement.
- ✓ Les frais de personnel s'élèvent à 1,48 M€ et sont en hausse de 104 k€ par rapport au BP 2024 et 34 k€ par rapport au budget 2024 modifié, qui avait ajouté 70 000 € de crédits supplémentaires en raison des mesures de revalorisation salariale (+24 k€ en 2024, pour un effet année pleine de 48 k€) et des remplacements d'agents. Les effectifs sont en hausse de + 1,49 ETC, essentiellement en lien avec les remplacements d'agents absents.
- ✓ Les recettes d'activité ont été déterminées selon un taux d'occupation de 85,69 %, et des tarifs augmentés de 2 % par rapport à 2024. L'arrêté fixant les tarifs en résidence n'a pas encore été adopté par le Département du Doubs.
- ✓ La subvention d'équilibre du CCAS passe de 742 k€ pour le budget 2024 à 758 k€ pour le BP 2025.

Dépendance :

- ✓ Hausse des dépenses de personnel, + 19k€ par rapport au budget 2024 initial, et 1 k€ par rapport
 au budget 2024 modifié, car 20 k€ ont été ajoutés en DM en 2024 pour tenir compte des besoins de
 remplacement accrus, et de l'impact des mesures de revalorisation salariale.
- ✓ Les recettes d'activité sont prévues selon un taux de remplissage de 85,69 %, avec un taux d'évolution des tarifs de 2 %.
- ✓ La subvention d'équilibre du CCAS est prévue à hauteur de 117 k€, contre 65 k€ dans le budget 2024 modifié, car le budget 2025 retient une hypothèse tarifaire plus réaliste et en adéquation avec les tarifs 2024 arrêtés par le Département : 7,42 € demandés pour les GIR 3 et 4, contre 7,27 € alloués en 2024.

Soin:

- ✓ Les dépenses de personnel s'élèvent à 515 k€ contre 505 k€ en 2024, soit + 10 k€. Les effectifs sont stables.
- ✓ La dotation demandée à l'ARS s'élève à 428 k€, contre 474 k€ demandés en 2024, en raison de la reprise d'un excédent plus élevé (92 k€ contre 35 k€).

BILAN: Un déficit qui reste élevé, compte tenu de l'impact des mesures de revalorisation décidées localement (+ 24 k€ en 2025, effet année pleine de 48 k€), du coût de l'entretien des bâtiments, de l'amortissement des travaux effectués et de la facturation par Loge.gbm des taxes foncières remboursées en 2024.

V. AIDE A DOMICILE – UN BUDGET SOUS TENSION, DEFICIT PREVISIONNEL EN DIMINUTION

A. Contexte et méthodologie de construction du budget

• Hypothèses de l'évolution de l'activité et de la masse salariale

Le BP 2025 a été déterminé en fonction de l'activité constatée en 2024, soit un total de 88 180 heures (contre 91 265 heures prévues initialement en 2024).

Le budget 2024 intègre une augmentation de 1,5 % du coût salarial lié au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), à périmètre constant, hors mouvements de personnel, ainsi que l'impact en année pleine des revalorisations salariales locale, dont le coût année pleine est estimé à 76 k€ (impact année pleine 2025 de 38 k€).

L'audit organisationnel mené par le cabinet Stratélys aboutira à des mesures structurelles permettant de limiter le déficit de ce service. Ses effets seront intégrés en Décision Modificative lorsque les arbitrages auront été réalisés.

Enfin, en lien avec le cabinet Altra consulting, sur l'optimisation des cotisations sociales, les exonérations sont mises en œuvre directement au niveau de la paie depuis le mois de janvier 2025, ce qui permet d'économiser annuellement 250 k€ environ. Des demandes de remboursement ont été adressées à la CNRACL et l'Urssaf au titre des années antérieures. Les dossiers sont en cours d'analyse et les sommes remboursées seront intégrées au budget par le biais d'une Décision Modificative. Elles ne sont pas intégrées dans ce projet de budget par prudence, en raison des incertitudes pesant sur la temporalité du remboursement de celles-ci, et de leur montant effectif.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

	AIDE A DOMICILE - DEPENSES										
Chapitre	BP 2024	DM	Total crédits 2024	BP 2025	BP2024 à	Ecart de BP2024 à BP 2025 en %	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025				
002 - Déficits reportés	-	-	-	-	-		-				
011 - Charges à caractère											
général	39 400	-	39 400	32 270	- 7 130	-18.10%	- 7 130				
012 - Dépenses de											
Personnel	3 550 692	15 000	3 565 692	3 405 350	- 145 342	-4.09%	- 160 342				
016 - Frais de structure	92 634	25 000	117 634	74 640	- 17 994	-19.42%	- 42 994				
	3 682 726	40 000	3 722 726	3 512 260	- 170 466	-4.63%	- 210 466				

AIDE A DOMICILE - RECETTES										
Chapitre	BP 2024	DM	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	BP2024 à BP	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025			
002 - Excédents reportés	_	_		_						
017 - Produits de la										
tarification	2 628 296	-	2 628 296	2 656 931	28 635	1.09%	28 635			
018 - Autres produits										
relatifs à l'exploitation	10	71 995	72 005	25 010	25 000	250000.00%	- 46 995			
019 - Produits financiers	1 054 420	40 000	1 094 420	830 319	- 224 101	-21.25%	- 264 101			
	3 682 726	111 995	3 794 721	3 512 260	- 170 466	-4.63%	- 282 461			

L'évolution du reste à charge est la suivante :

Į.	AIDE A DOMICILE - Reste à charge annuel (hors résultat reporté)									
	BP 2024	DM	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025				
Dépenses	3 682 726	40 000	3 722 726	3 512 260	- 170 466	- 210 466				
Recettes	2 628 306	71 995	2 700 301	2 681 941	53 635	- 18 360				
Reste à charge pour le										
CCAS	1 054 420	- 31 995	1 022 425	830 319	- 224 101	- 192 106				
Subvention d'équilibre	1 054 420	40 000	1 094 420	830 319	- 224 101	- 264 101				

La subvention d'équilibre prévisionnelle diminue de 224 k€ par rapport au budget 2024 initial, et de 264 k€ par rapport au budget 2024 modifié (des crédits supplémentaires ayant été ajoutés pour les dépenses de personnel, notamment en raison de l'impact des mesures de revalorisation salariale de 38 k€ (76 k€ en année pleine).

La subvention d'équilibre prévue au budget 2024 modifié est supérieure au reste à charge indiqué, car des recettes ont été inscrites en DM mais sans que leur perception soit certaine (Crédits Non Reconductibles demandés à l'ARS), donc le calcul de la subvention d'équilibre n'en avait pas tenu compte, par prudence.

Le BP 2025 intègre également des exonérations de cotisation CNRACL et URSSAF à hauteur de 250 k€, ce qui n'était pas le cas en 2024. Néanmoins, le reste à charge reste à un niveau élevé.

DEPENSES:

- ✓ Aucun résultat n'est repris, puisque le budget principal verse chaque fin d'année une subvention permettant de clôturer l'exercice en équilibre réel.
- ✓ Les charges à caractère général sont en baisse de 7 k€. L'enveloppe est minime par rapport au total du budget. La baisse est liée à une baisse du coût de la téléphonie (- 4,5 k€), et à un réajustement à la baisse des frais de mission, au regard de la consommation réelle (- 2,8 k€).
- ✓ Les dépenses de personnel sont en diminution de 145 k€ par rapport au budget 2024 initial, soit 4,09 %, et 160 k€ par rapport au budget 2024 modifié. Toutefois, il est à noter qu'il tient compte d'une exonération de cotisations CNRACL et URSSAF de 250 k€, qui n'était pas appliquée correctement jusqu'à présent. L'intervention d'un cabinet spécialisé devrait permettre de récupérer les sommes indûment versées pour les exercices 2021 à 2024. L'estimation des dépenses de personnel a été faite de la façon suivante :
 - o Projection des dépenses RH 2024 : 3 546 432 €
 - Effet année pleine des mesures de revalorisation salariale décidées localement : 38 000 €
 - o GVT: 70 918€
 - o Exonération de cotisations CNRACL et URSSAF : 250 000 €
 - Soit un total à prévoir de 3 405 350 €

Ainsi, les mesures de revalorisation salariale et la hausse des cotisations CNRACL viennent atténuer une partie des effets de l'exonération des cotisations CNRACL et URSSAF.

- ✓ Les frais de structure sont en baisse de 18 k€ par rapport au budget 2024 initial, et de 43 k€ par rapport au budget 2024 modifié. Les principales dépenses et variations sont les suivantes :
 - o 25 k€ ont été ouverts au budget 2024 pour permettre le recours à un cabinet dans le cadre d'un audit du service ; ces crédits ne sont donc pas reconduits en 2025
 - Les frais de formation sont diminués de 10 k€ pour s'établir à 35 k€, suite à la réduction des sessions d'analyse de la pratique opérée en 2024.
 - Les frais de publicité, publication et relations publiques, sont réduits de 14 441 €, pour s'établir à 3 000 €, puisque les crédits sont utilisés uniquement pour l'enquête de satisfaction, dont le coût a été réparti sur les 3 budgets SAD.
 - Les dotations aux amortissements augmentent de 3 547 € et s'établissent à 14 530 €. L'augmentation est liée au renouvellement de véhicules.

RECETTES:

- ✓ Les recettes sont calculées selon les prévisions suivantes :
 - Nombre d'heures : 88 180 h, contre 91 265 h en 2024, pour tenir compte de l'activité réelle.
 - Tarif CPOM de 25 € / h.
 - Tarif autres heures de 26,30 € en semaine (pour mémoire, si le barème CNAV intègre une hausse tarifaire en 2025, le CCAS appliquera automatiquement la hausse conformément à la délibération votée).
 - Prise en compte des majorations diverses (dimanches et jours fériés, qualité CNSA, compensation du Complément de Traitement Indiciaire).
- ✓ Aucune recette autre que celle liée à l'activité n'est prévue (de type subvention par un organisme externe). Les recettes sont donc uniquement des recettes d'activité, complétées par la subvention d'équilibre du CCAS. Le suréquilibre constaté en 2024 provient du fait que des Crédits Non Reconductibles de l'ARS, très hypothétiques, ont été ajoutés en DM sans toutefois diminuer la subvention d'équilibre versée par le Budget principal.

BILAN: Un budget dont le reste à charge prévisionnel reste élevé malgré l'application de l'exonération de cotisations CNRACL et URSSAF. Constitué quasi-exclusivement de dépenses RH, il est fortement impact par les différentes mesures nationales et locales, que les hausses tarifaires des dernières années n'ont que partiellement compensé. La subvention prévisionnelle du CCAS est à un niveau élevé, elle représente 23,64 % du budget.

Une Décision Modificative sera proposée en cours d'année pour tenir compte des mesures structurelles à prendre par le service suite à l'audit réalisé.

VI. RESTAURATION A DOMICILE — UN DEFICIT DONT LA HAUSSE SE POURSUIT

A. Contexte et méthodologie de construction du budget

Le budget 2025 a été construit sur la base de l'activité constatée au cours du 2ème semestre 2024. Les tarifs usagers ont été augmentés de 2 % au 1er janvier 2025, et les tarifs des repas achetés au fournisseur sont en augmentation de 2,59 % également à compter du 1er janvier 2025.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

	RESTAURATION A DOMICILE - DEPENSES										
Chapitre	BP 2024	DM	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	BP2024 à BP	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025				
002 - Déficits reportés	-	-	-	-	-		-				
011 - Charges à caractère											
général	504 679	-	504 679	501 850	- 2829	-0.56%	- 2829				
012 - Dépenses de											
Personnel	345 977	65 000	410 977	382 657	36 680	10.60%	- 28 320				
016 - Frais de structure	39 039	-	39 039	38 025	- 1014	-2.60%	- 1014				
	889 695	65 000	954 695	922 532	32 837	3.69%	- 32 163				

	RESTAURATION A DOMICILE - RECETTES										
Chapitre	BP 2024	DM	Total crédits 2024	BP 2025	BP2024 à	BP2024 à BP	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025				
002 - Excédents reportés	-	-	-	-	-		-				
017 - Produits de la tarification	742 181	- 54 000	688 181	665 000	- 77 181	-10.40%	- 23 181				
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	91 530	- 18 000	73 530	72 010	- 19 520	-21.33%	- 1520				
019 - Produits financiers	55 984	177 957	233 941	185 522	129 538		- 48 419				
	889 695	105 957	995 652	922 532	32 837	3.69%	- 73 120				

CONSTAT: Le budget est en hausse de 3,69 %, soit 33 k€, par rapport au budget 2024 initial.

DEPENSES:

- ✓ Les charges à caractère général sont en baisse de 3 k€, certains comptes ont été ajustés à la marge. Les crédits prévus pour l'achat des repas sont en légère diminution de 2 k€ et s'établissent à 480 k€, les autres fournitures hôtelières (vêtements de travail) en baisse de 2 k€ également, et s'élèvent à 1 k€.
- ✓ Concernant le personnel, les effectifs sont en très légère augmentation de 0,09 ETC. Des crédits ont été ajoutés en DM en 2024 à hauteur de 65 k€ et explique les évolutions de + 36 k€ et 28 k€ respectivement par rapport aux budgets 2024 initial et modifié. A noter que la répartition des agents de facturation et de la cheffe de service au sein des différents dispositifs du SAD aboutit en 2025 à une augmentation de 0,25 ETC sur les RAD. Parallèlement, les crédits prévus pour les remplacements de congés ont été diminués de 0,16 ETC. L'impact annuel des mesures de revalorisation salariale locales décidées en 2024 est de 11 k€, soit un effet année pleine de 6 k€ en 2025.

✓ Les frais de structure sont en stables et s'établissent à 38 k€. Ils sont essentiellement composés des amortissements qui s'élèvent à 28 k€.

RECETTES:

- ✓ Les recettes d'activité sont en baisse de 10,40 % soit 77 k€, par rapport au budget 2024 initial, et de 23 k€ par rapport au budget 2024 modifié (il a été tenu compte en DM d'une activité moindre que celle qui avait été prévue). Les tarifs applicables aux usagers ont été augmentés de 2 % dans le budget 2025, avec prise en compte de l'activité actuellement constatée.
- ✓ Aucun excédent n'est repris au budget, car le budget principal a versé en 2024 une subvention d'équilibre de 164 k€.
- ✓ Une reprise de provision réglementée a été prévue et effectuée en 2024. La recette générée par celle-ci a été prévue en surplus ; elle produira un excédent qui sera affecté en virement à l'investissement. Ce mécanisme explique le suréquilibre constaté en 2024.

L'évolution du reste à charge prévisionnel peut être appréciée grâce au tableau ci-dessous :

RESTA	RESTAURATION A DOMICILE - Reste à charge annuel (hors résultat reporté)										
	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025					
Dépenses	889 695	65 000	954 695	922 532	32 837	- 32 163					
Recettes	833 711	- 31 043	802 668	737 010	- 96 701	- 65 658					
Reste à charge pour le											
CCAS	55 984	96 043	152 027	185 522	129 538	33 495					
Subvention d'équilibre	55 984	137 000	192 984	185 522	129 538	- 7 462					

La subvention d'équilibre est donc en forte augmentation par rapport au budget 2024 initial, et en légère diminution par rapport au budget 2024 modifié.

BILAN: Le niveau de déficit prévisionnel de ce service n'a encore jamais été atteint auparavant. Néanmoins, une partie en est imputable aux différentes mesures de revalorisation salariale nationales et locales (régime indemnitaire pour les oubliés du Ségur, mesures de revalorisation appliquées au 1 er juillet 2024, notamment). Le prix d'achat des repas a également fortement augmenté, passant de 4,65 € HT début 2022 à 5,82 € en 2025, soit + 25,16 %, alors que les tarifs usagers n'ont augmenté « que » de 6 % en 2023, 3 % en 2024, et 2 % en 2025, soit une hausse de 11,35 % au global sur la même période.

VII. BUDGET SSIAD – BUDGET EN HAUSSE IMPORTANTE, NOTAMMENT EN RAISON DE L'AUGMENTATION TEMPORAIRE DE LA CAPACITE

A. Contexte et méthodologie de construction du budget

Initialement, le service comportait 54 places, portées à 59 en 2020. Compte tenu du besoin important, l'ARS a proposé d'accroître le nombre de places du SSIAD géré par le CCAS, qui sont donc portées au nombre de 80 places, dont 4 sont provisoires et correspondent au montant du forfait soin alloué initialement à la RA Huot, dans l'attente de la construction de la nouvelle Résidence autonomie.

Par ailleurs, le développement de l'activité a conduit à la prise en charge de situations complexes nécessitant le recours et le financement renforcé des cabinets infirmiers, en complément des interventions des aides-soignants du service.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

	SSIAD - DEPENSES										
Chapitre	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024	BP 2025	BP2024 à	BP2024 à BP	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025				
002 - Déficits reportés	-	-	-	-	-		-				
011 - Charges à caractère											
général	29 150	108 015	137 165	27 700	- 1450	-4.97%	- 109 465				
012 - Dépenses de											
Personnel	1 144 517	60 000	1 204 517	1 432 449	287 932	25.16%	227 932				
016 - Frais de structure	32 610	-	32 610	45 514	12 904	39.57%	12 904				
	1 206 277	168 015	1 374 292	1 505 663	299 386	24.82%	131 371				

	SSIAD - RECETTES										
Chapitre	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	BP2024 à BP	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025				
002 - Excédents reportés	-	-	-	-	-		-				
017 - Produits de la											
tarification	1 178 300	168 015	1 346 315	1 493 712	315 412	26.77%	147 397				
018 - Autres produits											
relatifs à l'exploitation	10	-	10	11 951	11 941	119410.00%	11 941				
019 - Produits financiers	-	-	-	-	-		-				
	1 178 310	168 015	1 346 325	1 505 663	327 353	27.78%	159 338				

CONSTAT : Par rapport au budget 2024 modifié, le budget 2025 affiche une hausse de 131 k€.

✓ Concernant les dépenses de personnel, le budget 2025 affiche une hausse de 288 k€ par rapport au budget 2024 initial, pour des effectifs en augmentation de 3,95 ETC. L'augmentation des dépenses de personnel est donc imputable à l'extension de la capacité, mais aussi aux mesures de revalorisation salariale (25 k€ en 2025 par rapport à 2024, 50 k€ en année pleine). Les revalorisations salariales locales ne sont pas compensées par l'ARS et induisent donc une tension sur ce budget non négligeable. Enfin, les crédits permettant le paiement des infirmiers libéraux ont été augmentés de 50 k€ et porté à 250 k€, compte tenu de la consommation actuelle.

- ✓ Les frais de structure sont en augmentation de 13 k€. Ils sont composés en majorité des frais de formation (5 k€, stables), des amortissements (20 k€, + 5 k€ en raison du renouvellement de véhicules), charges exceptionnelles (5 k€, stables), et d'autres frais divers de 7 k€, non-inscrits en 2024 (projet nutrition).
- ✓ Les charges à caractère général sont stables par rapport au budget 2024 initial, mais en forte diminution par rapport au budget 2024 modifié. En effet, il a été prévu en DM les crédits nécessaires au reversement de CNR au budget Aide à domicile et au budget principal, sous réserve d'une allocation effective de ceux-ci par l'ARS (aucun retour à ce jour). Ce chapitre est essentiellement constitué des autres fournitures hôtelières (5 k€), des achats de fournitures médicales (1 k€), et du remboursement d'une quote-part des frais de mutualisation du PAL au budget principal pour 22 k€, au titre de l'entretien des véhicules.

BILAN : L'essentiel de la hausse du budget est lié à l'augmentation des dépenses de personnel, en lien avec l'extension de la capacité décidée par l'Agence Régionale de Santé.

VIII. BUDGET ESCAPADE — RESTE A CHARGE PREVISIONNEL STABLE PAR RAPPORT AU BUDGET 2024 MODIFIE

A. Contexte et méthodologie de construction du budget

Le budget 2025 est construit sur la base d'une activité annuelle de 1 700 journées, avec 4 semaines de fermeture au public, contre 1 950 journées prévues initialement en 2024. Ce réajustement de l'activité prévisionnelle est basé sur l'activité 2024 de 1 767 journées.

Le transport, financé conjointement par l'Agence régionale de santé et le Département du Doubs, est assuré par le CCAS afin d'en offrir la gratuité complète aux usagers.

Le budget fait l'objet d'une tarification ternaire (hébergement, dépendance et soins) à laquelle s'ajoute la tarification des repas servis sur la base des tarifs des restaurants de résidences autonomie avec application de la tarification sociale.

Les tarifs des repas et de l'animation ont été votés en octobre 2024 et évoluent de + 2 % par rapport à 2024.

La tarification dépendance varie en fonction du niveau de dépendance des personnes accueillies. En 2024, le niveau de dépendance se concentre principalement sur le GIR 4.

Répartition par GIR	Nombre moy différents e Gi	Nombre de journées 2024	
GIR 1-2	6,17	17,58 %	354
GIR 3-4	28,01	79,80 %	1 375
GIR 5-6	0,92	2,62 %	38
TOTAL	35,1	100%	1 767

Concernant la dépendance, les tarifs 2024, arrêtés par la Présidente du Département du Doubs continuent de s'appliquer jusqu'au prochain arrêté de tarification.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

			ESCAPADE - DEP	ENSES			-
Chapitre	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	Ecart de BP2024 à BP 2025 en %	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025
002 - Déficits reportés	-	-	-	-	-		-
011 - Charges à caractère général	67 550	2 300	69 850	69 750	2 200	3.26%	- 100
012 - Dépenses de Personnel	343 368	18 000	361 368	347 155	3 787	1.10%	- 14 213
016 - Frais de structure	19 923	1900	21 823	69 804	49 881	250.37%	
	430 841	22 200	453 041	486 709	55 868	12.97%	33 668
	•	•	ESCAPADE - REC	ETTES	•		
Chapitre	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	Ecart de BP2024 à BP 2025 en %	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025
002 - Excédents reportés	-	-	-	-	-		-
017 - Produits de la tarification	288 683	-	288 683	249 176	- 39 506	-13.69%	- 39 506
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	10	_	10	10	_		<u>-</u>
019 - Produits financiers	142 148	22 200	164 348	198 254	56 106	39.47%	33 906
	430 841	22 200	453 041	447 440	16 599	3.85%	- 5 601

CONSTAT: Un budget en augmentation de 56 k€ par rapport au budget 2024 initial, et en augmentation de 34 k€ par rapport au budget 2024 modifié, dont une large partie s'explique par la hausse de la reprise de l'excédent de soin 2023 repris en 2025 (+ 39 k€). Le budget apparaît comme déséquilibré, car au format EPRD, l'excédent n'est plus inscrit au budget. Néanmoins il participe bien à l'équilibre global. Il s'élève à 39 k€.

Afin de pouvoir apprécier l'évolution du reste à charge de ce budget, le tableau suivant neutralise la subvention prévisionnelle du CCAS :

	ESCAPADE - F	Reste à charge	annuel - (hors	ésultat report	é)	
	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024		Ecart de BP2024 à BP2025	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025
Dépenses	430 841	22 200	453 041	486 709	55 868	33 668
Recettes	336 293	-	336 293	331 655	- 4 638	- 4638
Résultat N-2 (non inscrit						
au budget)				39 269	39 269	39 269
Reste à charge pour le						
CCAS	- 94 548	- 22 200	- 116 748	- 115 785	- 21 237	963

Le reste à charge est en diminution de 21 k€ par rapport au budget 2024 initial, et en légère augmentation de 1 k€ par rapport au budget 2024 modifié.

Analyse par section tarifaire:

	ESC	APADE - Détai	l du budget par	section	•	•
					Ecart de	Ecart Total
			Total crédits		BP2024 à	crédits 2024 /
	BP 2024	DM 2024	2024	BP 2025	BP2025	BP 2025
		Héb	ergement			
DEPENSES	157 506	22 200	179 706	201 949	44 443	22 243
002 - Déficits reportés	-	-		-		
011 - Charges à						
caractère général	16 500	2 300	18 800	20 200	3 700	1 400
012 - Dépenses de						
Personnel	121 083	18 000	139 083	111 945	- 9138	- 27 138
016 - Frais de structure	19 923	1 900	21 823	69 804	49 881	47 981
RECETTES	157 506	22 200	179 706	162 680	5 174	- 17 026
002 - Excédents reportés	-	-	-	-	-	-
017 - Produits de la						
tarification	29 348	-	29 348	28 000	- 1348	- 1348
018 - Autres produits						
relatifs à l'exploitation	10	-	10	10	-	-
019 - Produits financiers	128 148	22 200	150 348	134 670	6 522	- 15 678
-		Dér	endance		•	
DEPENSES	62 469	-	62 469	74 928	12 459	12 459
011 - Charges à						
caractère général	9 700	_	9 700	8 200	- 1500	- 1500
012 - Dépenses de						
personnel	52 769	_	52 769	66 728	13 959	13 959
016 - Frais de structure	-	-	-	-	-	-
RECETTES	62 469	-	62 469	74 928	12 459	12 459
017 - Produits de la	02 103		02 103	7.1320	100	
tarification	48 469	_	48 469	50 613	2 144	2 144
019 - Produits financiers	14 000	_	14 000	24 315	10 315	10 315
ozo i rodanojinanciolo	14 000		Soins	24313	10 313	10 313
DEPENSES	210 866	-	210 866	209 832	- 1034	- 1034
011 - Charges à	210 000		210 000	203 032	1037	1034
caractère général	41 350	_	41 350	41 350	_	_
012 - Dépenses de	71 330		41330	71 330		
Personnel	169 516	_	169 516	168 482	- 1034	- 1034
016 - Frais de structure	103 310	_	105 510	100 402	- 1034	1034
RECETTES	210 866	-	210 866	209 832	- 1034	- 1034
017 - Produits de la	210 000	_	210 800	209 032	1034	1034
tarification	210 866	_	210 866	170 563	- 40 302	- 40 302
019 - Produits financiers	210 800	-	210 800	39 269	39 269	39 269
Total	420 941	22 200	4E2 041			
Total	430 841	22 200	453 041	486 709	55 868	33 668

Hébergement :

✓ Le budget est en augmentation de 44 k€ par rapport au budget 2024 initial et de 22 k€ par rapport au budget 2024 modifié. Les dépenses de personnel sont diminuées de 9 k€ et 27 k€ respectivement par rapport aux budgets 2024 initial et modifié. Par rapport au BP 2024, les effectifs sont en diminution de 0,6 ETC, notamment en raison du reclassement d'un agent inapte, déjà remplacé par

ailleurs. Les dépenses afférentes à la structure sont quant à elles en augmentation de 50 k€, car un excédent de soins est repris pour 39 k€ et transféré sur la section soins (écriture interne de régularisation ne donnant lieu à aucun décaissement). Les amortissements s'élèvent à 20 k€ et sont en augmentation de 6 k€, en raison des investissements réalisés en 2024 et projetés en 2025. Des crédits nouveaux d'entretien des locaux ont été prévus à hauteur de 5 k€. Il a été intégré une hausse des tarifs usagers de 2 %, sur la base d'une activité de 1 700 journées, identique à 2024.

Dépendance :

✓ La dépendance est en augmentation de 12 k€ par rapport au budget 2024. La subvention d'équilibre s'élève à 24 k€, contre 14 k€ prévue au budget 2024.

Soin:

✓ Les dépenses de personnel sont en légère diminution de 1 k€, et les charges à caractère général (essentiellement la participation aux frais de transport), sont stables.

BILAN: Un budget dont le déficit a augmenté depuis 2022, passant de 58 k€ en 2021 à 127 k€ en 2024. Ce déficit s'explique par plusieurs motifs: des dépenses de personnel en hausse (remplacement d'agents absents, mesures nationales et locales en matière de rémunération) et une activité qui n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire.

IX. BUDGET CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS) – UN BUDGET EN BAISSE PAR RAPPORT AU BUDGET 2024 MODIFIE

A. Contexte

Le taux d'occupation de ce dispositif est de 96,92 % en 2024.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

CHRS - DEPENSES							
Chapitre	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024	BP 2025	BP2024 à	BP2024 à BP	Ecart Total crédits 2023 / BP 2024
011 - Charges à caractère		5111 202 1	2021	D. 2025	D1 2023	2023 611 70	D1 2021
général	5 390	- 200	5 190	4 614	- 776	-14.40%	- 576
012 - Dépenses de							
Personnel	256 893	22 000	278 893	270 611	13 718	5.34%	- 8 282
016 - Frais de structure	163 049	200	163 249	165 262	2 213	1.36%	2 013
	425 332	22 000	447 332	440 487	15 155	3.56%	- 6845

CHRS - RECETTES							
Chapitre	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024	BP 2025	BP2024 à	BP2024 à BP	Ecart Total crédits 2023 / BP 2024
002 - Excédents reportés 017 - Produits de la tarification	42 062 320 270	- 18 833 40 833	23 229	4 348	- 37 714 50 359	-89.66% 15.72%	
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	63 000	-	63 000	65 510	2 510	3.98%	2 510
019 - Produits financiers	425 332	22 000	447 332	440 487	15 155	3.56%	- 6 845

CONSTAT : Le BP 2025 est en diminution de 15 k€ par rapport au budget 2024 modifié.

DEPENSES:

➤ Groupe I - dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les charges à caractère général sont en diminution de 576 €. Des ajustements ont été opérés à la marge sur des lignes non consommées en totalité.

> Groupe II - dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont en baisse de 8 232 € par rapport au budget 2024 modifié, soit – 2,97 %. 22 000 € ont été ajoutés en DM en 2024 afin de permettre le remplacement d'agents absents. Par rapport au BP 2024, les effectifs prévus en 2025 sont en diminution de 0,39 ETC

> Groupe III – Dépenses afférentes à la structure

Les frais de structure sont en hausse de 2 013 €. Cette évolution est due à différents ajustements :

- o Le loyer remboursé au budget principal augmente de 2 601 €.
- o Les frais d'entretien des chambres sont diminués de 1 500 € et s'établissent à 3 500 €.
- o Les frais de siège évoluent de 3 925 €, le détail de leur calcul est indiqué ci-après.
- Les crédits prévus pour l'achat des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP), délivrés aux usagers, sont augmentés de 1 800 €. En effet, le montant de cette aide n'avait pas évolué depuis de nombreuses années.
- o Les dotations aux amortissements diminuent de 2 997 €, en raison de la fin de l'amortissement de la plupart des biens acquis lors de l'ouverture de l'Agora en 2014.

	-
	Frais de siège CHRS
	2025
Frais de mutualisation	1 510 664.88
Secrétariat Général +	
Direction	1 209 956.00
TOTAL	2 720 620.88
Effectifs CHRS	4.82
Effectifs CCAS	377
Ratio	1.28%
Frais de siège 2025 CHRS	34 784.00

RECETTES:

- ✓ Les recettes prévisionnelles de participation des usagers (chapitre 018) sont augmentées de 2 510 € par rapport au budget 2024, pour tenir compte de la hausse constatée sur ces recettes au cours de l'année 2024.
- ✓ La dotation globale sollicitée auprès de la DDETSPP est de 370 629 €, en hausse de 9 526 € par rapport à celle inscrite au budget 2024 modifié, notamment en lien avec la diminution de l'excédent reporté.

BILAN: Les enveloppes nationales sont très contraintes sur ce dispositif, l'évolution de celles-ci est faible. Pour mémoire, le budget alloué en 2024, hors Crédits Non Reconductible, est de 367 849 €, contre 440 487 € demandé en 2025.

X. BUDGET DES LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS) – UN BUDGET EN LEGERE BAISSE PAR RAPPORT AU BUDGET 2024 MODIFIE

A. Contexte

Le taux d'occupation de ce dispositif est de 94 % en 2024.

B. Présentation de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

LHSS - DEPENSES							
al			Total crédits		Ecart de BP2024 à	BP2024 à BP	Ecart Total crédits 2024 /
Chapitre	BP 2024	DM 2024	2024	BP 2025	BP2025	2025 en %	BP 2025
011 - Charges à caractère							
général	104 320	-	104 320	83 888	- 20 432	-19.59%	- 20 432
012 - Dépenses de							
Personnel	361 728	22 000	383 728	386 389	24 661	6.82%	2 661
016 - Frais de structure	119 633	-	119 633	121 711	2 078	1.74%	2 078
	585 681	22 000	607 681	591 988	6 307	1.08%	- 15 693

LHSS - RECETTES							
Chapitre	BP 2024	DM 2024	Total crédits 2024	BP 2025	Ecart de BP2024 à BP2025	BP2024 à BP	Ecart Total crédits 2024 / BP 2025
002 - Excédents reportés 017 - Produits de la	37 361	-	37 361	10 443	- 26 918	-72.05%	- 26 918
tarification	540 987	22 000	562 987	571 415	30 428	5.62%	8 428
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	-	-	-	10	10		10
019 - Produits financiers	7 333	-	7 333	10 120	2 787	38.01%	2 787
	585 681	22 000	607 681	591 988	6 307	1.08%	- 15 693

CONSTAT : Les prévisions budgétaires sont en augmentation de 6 k€ par rapport au budget demandé en 2024, et en diminution de 16 k€ par rapport au budget 2024 modifié.

DEPENSES:

- ✓ L'enveloppe des charges à caractère général est en baisse de 20 431 €, car les crédits dédiés à l'achat des repas auprès du service de portage de repas à domicile du CCAS ont été diminués de 19 520 €, en fonction du besoin réel lié au changement de pratique, certains usagers de ce dispositif préférant se cuisiner des repas.
- ✓ Les dépenses de personnel s'élèveront à 384 k€. L'évolution est de 25 k€ par rapport au budget 2024 initial, et de 3 k€ par rapport au budget modifié (22 k€ de crédits ayant été ajoutés en DM en 2024 afin de permettre le remplacement d'agents absents). Les effectifs sont en augmentation de 0,28 ETC par rapport au BP 2024.

✓ Les frais de structure seront en augmentation de 2 k€ par rapport à 2024. Ils intégreront notamment un loyer immobilier de 50 k€ remboursé au budget principal (en hausse de 1,5 k€), des frais d'entretien des chambres de 7 k€ (en baisse de 3 k€), et des amortissements pour un montant de 16 k€, et des crédits nouveaux pour permettre l'entretien des chambres pour un montant de 13 k€, en diminution de 3 k€. Les frais de siège remboursés au Budget principal sont calculés de la façon suivante (en augmentation de 6 k€ par rapport à 2024) :

	Frais do siàgo LUSS 2025
	Frais de siège LHSS 2025
Frais de mutualisation	1 510 664.88
Secrétariat Général +	
Direction	1 209 956.00
TOTAL	2 720 620.88
Effectifs LHSS	6.59
Effectifs CCAS	377
Ratio	1.75%
Frais de siège 2025	
LHSS	47 557.00

RECETTES:

- ✓ Le résultat reporté est en diminution de 27 k€.
- ✓ La dotation demandée à l'ARS sera de 571 k€, en hausse de 8 k€ par rapport au budget 2024 modifié.

BILAN : pour mémoire, le budget alloué en 2024, hors Crédits Non Reconductible, s'élève à 580 396 €. Le budget 2025 demandé est donc supérieur de 12 k€, soit une hausse limitée de 2 % environ.

XI. PROGRAMME PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT – TOUS BUDGETS

tiquettes de lignes	Somme de 2 025		
301 - Budget Principal	780 361.11	323 079.00	213 759.00
■ 00100 - Dépenses transversales	368 321.82	174 000.00	177 000.00
■2031 - Etudes	3 825.00		
Report 2024 - Etude programmation nouvelle RA	3 825.00		
■2041511 - Subv équipement biens mobiliers, matériel, études - GFP de rattachement	159 000.00	143 000.00	143 000.00
Subvention équipement Informatique GBM	152 000.00	136 000.00	136 000.00
Subvention équipement Parc Auto et Logistique ville	7 000.00	7 000.00	7 000.00
■21828 - Autres matériels de transport			3 000.00
Véhicules			3 000.00
■21838 - Autre Matériel informatique	27 931.49	15 000.00	15 000.00
Dotation pour ordinateurs (stock de dépannage) et téléphones	25 000.00	15 000.00	15 000.00
Report 2024 - Ordinateur portable	2 931.49		
■21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	11 513.03	11 000.00	11 000.0
Dotation pour divers mobiliers de bureau	11 000.00	11 000.00	11 000.0
Report 2024 - Mobilier	513.03		
■2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000.00	5 000.00	5 000.0
Dotation pour divers petits materiels	5 000.00	5 000.00	5 000.00
■ 2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	161 052.30		
Report 2024 - Solde travaux siège	128 552.30		
Solde travaux siège	32 500.00		
■ 10000 - Direction générale	5 300.00	18 000.00	
■21828 - Véhicules		18 000.00	
Véhicule		18 000.00	
■21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	5 300.00		
Mobilier	5 300.00		
■ 13000 - Santé Sociale Handicap	2 135.86		
■21838 - Autre Matériel informatique	2 135.86		
Report 2024 - Ordinateurs portables	2 135.86		
■ 20400 - ASQ	84 489.70	30 500.00	3 500.00
■2041412 - Subvention communes - Bâtiments et installations	50 000.00	27 000.00	
Rénovation locaux ASQ Montrapon	50 000.00	27 000.00	
■21828 - Véhicules	27 968.40		
Report 2024 - Véhicule	27 968.40		
■21838 - Autre Matériel informatique	600.00		
Téléphones fixes (à confirmer car amenés à disparaître ?)	600.00		
■21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	3 421.30	1 000.00	1 000.0
Divers mobilier	3 000.00	1 000.00	1 000.0
Report 2024 - Divers mobilier	421.30		
■2188 - Autres immobilisations corporelles	2 500.00	2 500.00	2 500.0
Divers petits matériels	2 500.00	2 500.00	2 500.0
■ 23200 - SAAS	88 859.84		
■21828 - Véhicules			
Véhicule			
■21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	5 000.00		
Remplacement chaises + mobilier chambres Glacis	5 000.00		
■2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	83 859.84		
Changement porte d'accès escalier RDC	2 000.00		
Sécurisation badge d'accès des 4 portes desservant l'escalier	5 000.00		
Réparation toit salle commune	40 000.00		
Remplacement des sanitaires	35 000.00		

quettes de lignes D1 - Budget Principal	780 361 11	323 079.00	
			213 /59.0
∃ 24000 - Agora □ 21828 - Véhicules	87 988.80	72 292.00 38 000.00	
Véhicule		38 000.00	
B21838 - Autre Matériel informatique	2 700.00	1 500.00	
(vide)	2 700.00	1 500.00	
■ 2188 - Autres immobilisations corporelles	4 630.00	5 792.00	
Divers petits matériels 2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	4 630.00 80 658.80	5 792.00 27 000.00	
Aménagement accueil	25 000.00	27 000.00	
Installation internet partie hébergerment	25 555755	17 000.00	
Changement porte d'accès sous sol + local poubelles	11 000.00		
Caméra accueil et parking	25 000.00		
Déplacement point multimédia et réaménagement de l'espace	2 000 00	10 000.00	
Contrôle d'accès pôle administratif Accès sécurisé des LHSS	3 000.00 4 000.00		
Afficheur dynamique	2 000.00		
Contrôle de ronde	1 000.00		
Report 2024 - Travaux serrurerie	9 658.80		
24100 - Résidence Sociale Agora	12 029.00	4 979.00	1 681.
■21838 - Autre Matériel informatique	270.00	700.00	
Divers équipements informatiques	270.00		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
■21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	3 099.00	3 619.00	1 683
Mobilier d'hébergement et de bureau Remplacement kitchenettes	1 599.00 1 500.00	2 119.00 1 500.00	1 683
B2188 - Autres immobilisations corporelles	8 660.00	660.00	
Divers petits matériels	8 660.00	660.00	
24300 - Hébergement d'urgence Agora	14 993.60	4 093.00	14 321.
■21838 - Autre Matériel informatique	270.00	700.00	
Divers mobilier de bureau	270.00	700.00	
■21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	5 653.60	2 348.00	2 36:
Mobilier d'hébergement et de bureau	4 916.00	2 348.00	2 363
Report 2024 - Mobilier	737.60		44.00
☐ 2188 - Autres immobilisations corporelles Divers petits matériels	9 070.00 9 070.00	1 045.00 1 045.00	11 960 960
Sèche linge buanderie collective	3070.00	1 043.00	5 000
Machine à laver buanderie collective			6 000
34400 - Maison relais l'autre toit	3 015.00	1 865.00	5 257.
■21838 - Autre Matériel informatique	1 300.00	1 300.00	
Divers	1 300.00	1 300.00	
■ 21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	300.00		1 977
Mobilier d'hébergement et de bureau ■2188 - Autres immobilisations corporelles	300.00 1 415.00	565.00	1 97 ²
Divers petits matériels	1 415.00	565.00	3 280
24700 - Maison relais Agora	3 993.00		0 200
■21838 - Autre Matériel informatique	270.00	970.00	
Divers équipements informatiques	270.00	970.00	
■21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	1 780.00	2 700.00	
Mobilier d'hébergement et de bureau	1 480.00	2 400.00	
Remplacement kitchenettes	300.00	300.00	
■ 2188 - Autres immobilisations corporelles	1 943.00	1 680.00	
Divers petits matériels	1 943.00	1 680.00	
■ 28000 - France Services ■ 21838 - Autre Matériel informatique	6 670.80 4 740.00		
Report 2024 - Borne interactive, écran, imprimante	4 740.00		
■2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	1 930.80		
Report 2024 - Signalétique	1 930.80		
30000 - Secrétariat Général	86 000.00	3 000.00	3 000.
∃21828 - Véhicules	83 000.00		
Utilitaire service technique	83 000.00		
■ 2188 - Autres immobilisations corporelles	3 000.00	3 000.00	3 000
Outillage service technique	3 000.00	3 000.00	3 000
8 40000 - Direction Autonomie ■ 21838 - Autre Matériel informatique	1 817.24 1 817.24		
·	1817.24		
	10 746.45	5 000.00	5 000.
Report 2024 - Divers matériel informatique			5 000
343200 - Cuisine des RA		5 000.00	
· · ·	10 746.45 10 000.00	5 000.00 5 000.00	
■ 43200 - Cuisine des RA ■ 2188 - Autres immobilisations corporelles	10 746.45		5 000
☐ 43200 - Cuisine des RA ☐ 2188 - Autres immobilisations corporelles Divers petits matériels	10 746.45 10 000.00		

Étiquettes de lignes	Somme de 2 025	Somme de 2 026	Somme de 2 027
□15 - Résidences autonomie	771 574.93	1 086 500.00	1 141 402.00
■ 43631 - RA Lilas	166 445.90	560 000.00	200 000.00
■2031 - Frais d'études	10 000.00		
Etude préalable à remplacement tuyaux eau sanitaire	10 000.00		
E12184 - Mobilier	9 223.84		
Deux armoires de stockage de matériel pour cuisine	7 000.00		
Report 2024 - Chaises avec accoudoirs	2 223.84		
■2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	147 222.06	560 000.00	200 000.00
Ravalement façade + isolation extérieure		300 000.00	
MOE isolation par l'extérieur	20 000.00		
Création d'un deuxième ascenseur			200 000.00
Pose de sol au sous-sol	9 000.00		
Création d'un deuxième vestiaire avec espace douche		30 000.00	
Sécurisation de l'espace à l'entrée de la résidence		30 000.00	
Pose d'un store à la salle d'animation	10 000.00		
Aménagement d'un espace devant la baie vitrée de la salle d'animation	5 000.00		
Remplacement porte garage	5 000.00		
Signalétique	3 000.00		
Contacts à clé maintenance ascenseurs	910.00		
MOE Eau chaude sanitaire	30 000.00		
Remplacement tuyaux eau sanitaire		200 000.00	
Création allée parc	7 500.00		
Report 2024 - Audit thermique	7 560.00		
Report 2024 - Modernisation complète ascenseur	49 252.06		
∃ 43641 - RA Cèdres	166 363.73	170 400.00	593 000.00
■2184 - Mobilier	7 000.00	20 400.00	333 000.00
6 tables + 24 chaises (sous sol)		6 400.00	
60 chaises pour le restaurant		10 000.00	
Mobilier de salon	7 000.00		
Mobilier pour espace informatique		2 000.00	
Equipement informatique pour espace informatique		2 000.00	
■2188 - Autres immobilisations corporelles	6 100.00		
Machine à laver professionnelle	3 200.00		
Sèche linge professionnel	2 900.00		
■2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	153 263.73	150 000.00	593 000.00
MOE isalation par l'extérieur		20 000.00	
Remplacement portes automatique entrée	31 000.00		
Isolation par l'extérieur			300 000.00
Création d'un second ascenseur			250 000.00
Réaménagement salle Véronique		40 000.00	
Création de deux vestiaires		30 000.00	
Réfection totale des saniraires du Rez de chaussée	50 000.00		
Réfection totale du logement pour les agents de permanence		30 000.00	
Transformation de l'actuel logement pour les agents de permanence en appartement adapté			
aux personnes à mobilité réduite			40 000.00
Clôture de la partie basse de la résidence - Création d'un coin terrasse		30 000.00	
Création d'un terrain de pétanque			3 000.00
Signalétique	7 200.00		2 220100
Contacts à clé maintenance ascenseurs	910.00		
Salle Restaurant: suppression des deux doubles portes actuelles ==> ouverture d'une seule porte	5_5.00		
double (devis en cours)	35 000.00		
Report 2024 - Audit thermique	7 020.00		
-th			
Report 2024 - Modernisation complète ascenseur	20 988.21		

Étiquettes de lignes	Somme de 2 025	Somme de 2 026	Somme de 2 027
□15 - Résidences autonomie	771 574.93	1 086 500.00	1 141 402.00
■ 43651 - RA Hortensias	27 142.81		
■2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	27 142.81		
Signalétique	6 500.00		
Contacts à clé maintenance ascenseurs	1 820.00		
Création d'une porte d'accès à l'arrière du bâtiment	18 000.00		
Report 2024 - Local infirmerie	822.81		
■ 43661 - RA Marulaz	47 116.88		
■2183 - Matériel de bureau et informatique	336.00		
Report 2024 - Téléphones sans fil	336.00		
■2188 - Autres immobilisations corporelles	16 200.00		
Machine à laver professionnelle	6 400.00		
Sèche linge professionnel	5 800.00		
Renouvellement nappes et couverts	4 000.00		
■2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	30 580.88		
Remplacement porte cuisine	3 200.00		
Climatisation restaurant	8 500.00		
Contacts à clé maintenance ascenseurs	1 820.00		
Installation d'un auvent à l'entrée de la résidence	6 000.00		
Report 2024 - Remplacement portes cabine ascenseurs	11 060.88		
■ 43911 - Toutes RA	364 505.61	356 100.00	348 402.00
■2182 - Véhicules		18 000.00	
Véhicule soins infirmiers		18 000.00	
■2183 - Matériel de bureau et informatique	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Divers matériel informatique et téléphonie	2 000.00	2 000.00	2 000.00
■2184 - Mobilier	52 133.78	50 000.00	50 000.00
Dotation divers mobilier	2 500.00	2 500.00	2 500.00
Mobilier appartements	47 500.00	47 500.00	47 500.00
Report 2024 - Divers mobiliers appartements	2 133.78		
■2188 - Autres immobilisations corporelles	21 304.91	21 000.00	21 000.00
Dotation divers petit matériel	12 000.00	12 000.00	12 000.00
Electroménager appartements	9 000.00	9 000.00	9 000.00
Report 2024 - Aspirateur	304.91		
■2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	289 066.92	265 100.00	275 402.00
Opération réhabilitation complète 10 logements	255 000.00	265 100.00	275 402.00
Report 2024 - Réhabilitation logements	16 349.71		
Report 2024 - Diagnostic amiante et désamiantage	17 717.21		

Étiquettes de lignes	Somme de 2 025	Somme de 2 026	Somme de 2 027
□ 19 - Escapade	90 049.01	73 000.00	2 000.00
■ 43711 - Escapade	90 049.01	73 000.00	2 000.00
■2182 - Véhicules	69 237.63	71 000.00	
Fourgon		71 000.00	
Report 2024 - Fourgon	69 237.63		
■2184 - Mobilier	17 311.38		
6 fauteuils de repos pour usagers	7 900.00		
Chaises	4 800.00		
3 tables	1 500.00		
Report 2024 - Divers mobiliers	3 111.38		
■2188 - Autres immobilisations corporelles	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Dotation divers petit matériel	2 000.00	2 000.00	2 000.00
■2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	1 500.00		
Signalétique extérieure	1 500.00		
□ 20 - SSIAD	46 500.00	2 500.00	20 500.00
■ 41170 - SSIAD	46 500.00	2 500.00	20 500.00
■2013 - Frais d'evaluation externe	8 000.00		
Evaluation externe	8 000.00		
■2182 - Véhicules	36 000.00		18 000.00
Renouvellement véhicules	36 000.00		18 000.00
■2183 - Matériel de bureau et informatique	500.00	500.00	500.00
Smartphones	500.00	500.00	500.00
■2188 - Autres immobilisations corporelles	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Divers petits matériels	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Total général	136 549.01	75 500.00	22 500.00

Étiquettes de lignes	Somme de 2 025	Somme de 2 026	Somme de 2 027
□ 21 - Aide à domicile	11 000.00	33 000.00	500.00
■ 41110 - Aide à domicile	11 000.00	33 000.00	500.00
■ 2013 - Frais d'evaluation externe	8 000.00		
Evaluation externe	8 000.00		
■2182 - Véhicules		30 000.00	
Véhicule		30 000.00	
■2183 - Matériel de bureau et informatique	500.00	500.00	500.00
Smartphones	500.00	500.00	500.00
■2188 - Autres immobilisations corporelles	2 500.00	2 500.00	
Divers petits matériels	2 500.00	2 500.00	
□23 - Restauration à domicile	2 000.00	47 000.00	90 000.00
■ 41150 - Restauration à domicile	2 000.00	47 000.00	90 000.00
■2182 - Véhicules		45 000.00	90 000.00
Véhicule de portage électrique		45 000.00	90 000.00
■2188 - Autres immobilisations corporelles	2 000.00	2 000.00	
Dotation divers petit matériel	2 000.00	2 000.00	
□32 - LHSS	19 419.00	4 069.00	2 772.00
■ 24600 - LHSS	19 419.00	4 069.00	2 772.00
■2183 - Matériel de bureau et informatique	270.00	970.00	
Divers équipements informatiques	270.00	970.00	
■2184 - Mobilier	2 359.00	1 587.00	1 014.00
(vide)	2 359.00	1 587.00	1 014.00
■2188 - Autres immobilisations corporelles	2 165.00	1 512.00	1 758.00
(vide)	1 555.00	1 512.00	1 758.00
Report 2024 - Divers	610.00		
■2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements	9 625.00		
Report 2024 - Porte piétonne	9 625.00		
■2313 - Installations, agencements, aménagements	5 000.00		
Agencement salles de bain	5 000.00		